



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le mercredi 19 novembre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le mercredi 19 novembre 2025

• (1635)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 14^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride.

Je tiens à rappeler aux participants les points suivants. Avant de parler, veuillez attendre que je vous donne la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français.

Veuillez également utiliser la fonction « Lever la main », si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de prise de parole.

Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le lundi 22 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur l'utilisation de paradis fiscaux extraterritoriaux.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

[Français]

Je souhaite la bienvenue à Alain Deneault, professeur.

[Traduction]

qui se joint à nous, ainsi que Jason Ward, analyste principal au Centre for International Corporate Tax Accountability and Research.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

[Français]

Monsieur Deneault, nous allons commencer par vous.

Vous avez la parole pour cinq minutes. Merci.

Alain Deneault (professeur, à titre personnel): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie de cette invitation à comparaître devant le Comité.

J'aimerais d'abord préciser que je suis professeur en éthique à l'Université de Moncton. J'ai travaillé activement à la question des paradis fiscaux, de 1999 à 2015. Depuis, j'assure un suivi historiographique, éthique et conceptuel sur la question des paradis fiscaux et de ce que j'appelle plus largement les « souverainetés de complaisance ».

En quelques minutes, j'aimerais surtout faire le point sur les coûts sociaux que représente le recours aux paradis fiscaux, principalement par les grandes fortunes et les multinationales et ensuite, aborder deux sujets, desquels nous pourrions discuter à votre guise.

Tout d'abord, parlons des coûts relatifs aux paradis fiscaux pour l'ensemble de la communauté nationale et canadienne. Je dirais qu'on peut les dénombrer en six points et qu'en abordant la question des paradis fiscaux d'une manière qualitative, et non seulement quantitative, on en voit un portrait d'ensemble saisissant.

En ce qui concerne le premier coût, les paradis fiscaux représentent évidemment un coût pour la population, parce que les pouvoirs publics n'arrivent pas à imposer des capitaux qui sont générés ici et qui, selon l'esprit de la loi, devraient être soumis au fisc. Il y a là un manque à gagner dans le Trésor public parce que des fonds colossaux — ils se comptent en milliards de dollars — échappent au fisc chaque année, étant donné les opérations comptables qu'effectuent de grandes entreprises.

Le deuxième coût s'explique par un phénomène de dumping entre les États traditionnels et les paradis fiscaux, à savoir que, depuis 45 ans, les États traditionnels tendent à réduire le taux d'imposition sur le revenu des entreprises, et ce, de façon à concurrencer les paradis fiscaux. Ainsi, plutôt que de lutter contre les paradis fiscaux, on se présente comme étant en concurrence avec eux. Or, pour concurrencer les paradis fiscaux, on revoit continuellement la baisse le taux d'imposition sur les sociétés. Cela représente un deuxième manque à gagner dans le Trésor public, parce que les capitaux qui restent sont moins imposés qu'avant. Cela est vrai, tendancielle, dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE.

En ce qui concerne le troisième coût, il s'ensuit un phénomène proprement scandaleux relatif au service de la dette. Lorsque l'État n'arrive pas à boucler le budget à la fin de l'exercice financier, il emprunte aux instances financières et industrielles qu'il n'impose plus, ou qu'il impose insuffisamment, pour arriver à équilibrer son budget. De ce fait, ce ne sont plus les entreprises qui financent les institutions publiques par l'entremise du fisc, pour assurer l'existence de programmes sociaux, les infrastructures publiques. Ce sont les citoyennes et les citoyens qui, par le service de la dette, se trouvent à financer des entreprises financières ou industrielles pour aider le Canada à boucler son budget. C'est le troisième grand coût qui, lui, est presque exponentiel.

Le quatrième coût relève du taux d'imposition de la classe moyenne et des PME. J'ajouterai qu'il relève aussi des taxes qui pèsent sur l'ensemble de la population, y compris le prolétariat, à savoir qu'il faut bien compenser, et, pour compenser, il faut payer davantage d'impôts lorsqu'on est un particulier captif en ce qui concerne principalement la classe moyenne et les prolétaires qui paient des taxes à la consommation.

Le cinquième coût concerne la disparition de services publics. Cela suppose que l'État, parce qu'il n'arrive plus à boucler son budget, doit aussi supprimer des services, faire des compressions budgétaires, de sorte que des services auxquels on avait droit, il y a plusieurs années, n'existent plus. Si on cherche à les obtenir, on doit le faire par l'entremise du système privé.

Le sixième coût concerne la tarification des services, c'est-à-dire que les services publics sont payés deux fois par les citoyennes et les citoyens, une fois comme contribuables et une autre fois comme usagers.

Ces six coûts sont colossaux et ils sont littéralement incommensurables, c'est-à-dire qu'on ne peut pas mettre de chiffre là-dessus. Ce qu'on peut voir, c'est une tendance lourde et, si on voulait imaginer un monde sans paradis fiscaux, on devrait se dire alors que les entreprises multinationales paieraient leurs impôts là où elles produisent, là où elles sont présentes et actives. Elles le feraient à un taux d'imposition élevé, qui frisait les 50 % en 1980 au Canada, si on compte l'impôt sur le revenu des sociétés de la part des provinces. La dette publique serait moindre, les impôts de la classe moyenne seraient moindres, les services publics seraient meilleurs et ils seraient gratuits. C'est ce que nous pouvons déjà entrevoir.

Maintenant, si on veut...

La présidente: Monsieur Deneault, pourriez-vous conclure rapidement, s'il vous plaît?

Alain Deneault: En une phrase, il y a deux solutions, et c'est ce dont je vous invite à parler. La solution peut être politique et diplomatique, beaucoup plus que techniciste, mais, s'il s'agit d'une solution technique, nous pourrions parler d'une approche qui est celle de l'impôt sur le bilan consolidé.

La présidente: Merci, monsieur Deneault.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Ward, pour cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Jason Ward (analyste principal, Centre for International Corporate Tax Accountability and Research): Bonjour. Merci beaucoup de me donner l'occasion de témoigner. Je m'appelle Jason Ward. Je suis le fondateur et l'analyste principal du Centre for International Corporate Tax Accountability and Research, ou CICTAR. Je travaille normalement en Australie, mais je me trouve actuellement à Washington.

Le CICTAR est une organisation qui existe depuis environ sept ans. Nous nous spécialisons dans l'analyse judiciaire détaillée des évasions fiscales multinationales. Il y a moins d'un mois, le 22 octobre, j'ai témoigné devant le comité de l'éthique et j'ai répondu à de nombreuses questions au sujet du travail considérable que nous avons accompli depuis des années en ce qui concerne l'évitement fiscal et l'utilisation des paradis fiscaux par la société Brookfield. J'ai fourni à ce comité des liens vers notre recherche précédente, qui comprend également plusieurs rapports sur l'abus des paradis fiscaux par les grandes caisses de retraite publiques canadiennes. Je

n'essaierai pas de passer en revue ces rapports, mais nous en avons fourni les liens à votre comité également.

Les paradis fiscaux, comme l'a dit notre témoin précédent, sont un immense problème pour le Canada et pour le monde entier. Je vais essayer de m'en tenir aux solutions plutôt qu'au problème, car je crois que les effets pour le Canada vous ont été ou vous seront amplement décrits par d'autres témoins. Je vais citer une étude qui a été effectuée par le Réseau pour la justice fiscale et publiée plus tôt ce mois-ci, et qui me semble être une estimation très prudente. Elle laisse entendre qu'au cours d'une période de six ans, soit de 2016 à 2021, 103,4 milliards de dollars américains en bénéfices ont été transférés hors du Canada, ce qui s'est traduit par une perte de recettes fiscales de 27,3 milliards de dollars américains. Cela équivaudrait à 3 % du budget du Canada en matière de santé. Je précise que près de la moitié de cette estimation est liée à des multinationales américaines.

Passons très rapidement à la solution. L'utilisation des paradis fiscaux n'est pas facile à cerner et n'est pas facilement divulguée par les sociétés, particulièrement celles dont le siège social se trouve au Canada et aux États-Unis. Il est très difficile de régler un problème si on ne le voit pas. Une plus grande transparence est un premier pas crucial. Nous exhortons le gouvernement canadien ou les partis de l'opposition à présenter sans plus tarder un projet de loi visant à mettre en œuvre des déclarations publiques complètes pays par pays pour les multinationales au Canada.

En Australie, des lois nationales ont été adoptées en 2024. Ce pays a maintenant les meilleures exigences de déclaration au monde pour les multinationales. Nous espérons que le Canada lui emboîtera le pas. Or, le Canada a la possibilité d'aller encore plus loin. En Australie, toutes les multinationales ayant un revenu annuel de 10 millions de dollars australiens ou plus sont tenues de déclarer des informations financières de base, y compris le nombre d'employés, les profits, les pertes, les impôts payés ou non payés en Australie et dans 40 pays du monde qui sont amplement reconnus comme étant les paradis fiscaux mondiaux les plus exploités.

Les groupes de pression représentant les plus grandes multinationales américaines, qui sont aussi les plus grands fraudeurs fiscaux du monde, ont récemment tenté de persuader l'administration Trump de menacer l'Australie au sujet de cette simple mesure de transparence. Je vous dis cela parce que ça montre à quel point la divulgation de cette information menace le modèle d'affaires sous-jacent des grandes sociétés américaines et d'autres sociétés qui se soustraient aux impôts partout où elles le peuvent, particulièrement par un recours abusif aux paradis fiscaux et au transfert de bénéfices à l'étranger où elles ne sont pas imposées du tout ou, si elles le sont, c'est de façon tout à fait minimale.

L'Union européenne a introduit pour sa part une version plus faible des déclarations publiques pays par pays. Ses banques publient ces déclarations depuis maintenant une décennie, sans incidence sur leur compétitivité, avec des augmentations traçables des paiements d'impôt et des recettes pour les gouvernements, et avec un recours de moins en moins fréquent aux paradis fiscaux.

Nous exhortons le Canada à suivre le modèle australien et à exiger cette mesure de transparence de base afin que les représentants du gouvernement, les législateurs, les investisseurs et le grand public puissent savoir quelles sociétés abusent du régime fiscal, où et comment. Les petites entreprises et les sociétés responsables sont sensiblement désavantagées sur le plan de la concurrence si les plus grandes sociétés du monde, dont bon nombre réalisent des profits sans précédent, peuvent continuer à se soustraire à l'obligation de payer des impôts au Canada et ailleurs dans le monde.

• (1640)

Les autorités fiscales obtiennent déjà ces données par le biais de déclarations confidentielles dans le cadre d'un processus de l'OCDE; cependant, ces informations ne peuvent pas être diffusées ni utilisées à des fins publiques plus vastes.

Le fait de rendre publiques ces données financières de base permet également aux autorités fiscales d'être tenues responsables et de s'assurer qu'elles font leur travail en percevant les revenus qui devraient être payés par les plus grandes entreprises du monde.

La présidente: Merci, monsieur Ward.

Nous allons devoir nous arrêter ici. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant commencer par M. Kelly, qui dispose de six minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur Ward, dans votre déclaration préliminaire, vous avez fait allusion à votre témoignage devant le comité de l'éthique au sujet de l'abus des paradis fiscaux par Brookfield. Pour la gouverne du Comité et ses besoins de rapport, nous aurons peut-être besoin d'une partie de cette information ici. Pouvez-vous nous donner plus d'information sur l'ampleur et les détails de cet exemple particulier du recours abusif aux paradis fiscaux?

• (1645)

Jason Ward: Eh bien, nous avons fait beaucoup de travail au sujet de Brookfield et nous avons aussi rassemblé la documentation sur des travaux antérieurs concernant cette société. Il s'agit clairement de l'un des plus grands fraudeurs fiscaux du Canada.

Toutes les activités de Brookfield passent essentiellement par les Bermudes, et le taux d'imposition réel est très bas au Canada et, franchement, dans des pays du monde entier, depuis très longtemps. Il s'agit là d'un signal d'alarme clair en ce qui concerne une évasion fiscale de taille et le recours fréquent aux Bermudes et à de nombreux autres paradis fiscaux pour réduire le revenu imposable au Canada. Les pertes de revenus potentielles se chiffrent en milliards de dollars et la société se situe clairement au sommet des entreprises canadiennes pour ce qui est de l'incidence sur la réduction des fonds disponibles pour les services publics au Canada.

Pat Kelly: Une période pertinente comprendrait le moment où le premier ministre était président?

Jason Ward: Notre étude a eu lieu en 2023, je crois, et nous avons examiné la période de 10 ans qui s'est terminée en 2021.

Pat Kelly: D'accord. Merci.

Je vais revenir à vous, monsieur Deneault. Vous avez comparu devant ce comité il y a près de 10 ans.

Vous aviez fourni des renseignements très semblables à ceux dont vous parlez aujourd'hui, soit l'effet de l'évasion fiscale par les plus grands contribuables et les conséquences sociétales de cela. Cette évasion fait passer le fardeau fiscal sur le dos des travailleurs

et des petites entreprises, et de l'impôt sur le revenu à la consommation, de sorte que les Canadiens ordinaires qui paient des taxes à la consommation sont ceux qui en paient la plus grande partie.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le coût sociétal de l'évitement fiscal abusif et de l'évasion fiscale?

[Français]

Alain Deneault: Vous avez tout à fait raison de rappeler que je tenais sensiblement le même discours, il y a une dizaine d'années.

Hélas, quand on travaille à la question des paradis fiscaux, on a vite l'impression de se répéter comme un disque rayé. Depuis l'an 2000, soit depuis 25 ans, il y a des rapports publics, des études, des enquêtes et des documents probants sur le problème des paradis fiscaux. Pourtant, du point de vue des États, on est à peu près au même point. D'une part, il y a un problème de restriction mentale des représentants de l'État, qui feignent toujours de lutter contre un phénomène d'abus et de fraude, alors qu'une grande part de l'évitement fiscal n'est pas légal, mais légalisé.

[Traduction]

Pat Kelly: Permettez-moi d'intervenir, si vous le voulez bien.

Nous avons très peu de temps, et j'aimerais en parler. Au cours de cette période, le gouvernement était alors nouveau en 2016, et nous voici, près de 10 ans plus tard. On parle beaucoup de sévir contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif, mais on ne voit pas les résultats. Pouvez-vous nous parler des progrès réalisés dans ce domaine au cours des 10 dernières années?

[Français]

Alain Deneault: Par rapport aux accords d'échange de renseignements fiscaux avec des États, j'observe qu'on légalise des opérations qui, selon l'esprit de la loi, devraient passer pour frauduleuses. Je suis obligé de résumer rapidement, mais je pourrais vous faire parvenir par écrit plus de détails à ce sujet.

En bref, la gesticulation des représentants étatiques consiste à réduire l'enjeu géopolitique de la mondialisation à des questions de détails techniques fiscaux, pour ensuite avoir recours à des accords afin d'avoir accès à des informations, tout en légalisant les opérations relatives aux informations obtenues. Autrement dit, on obtient de l'information à propos de transactions qui ont lieu dans les paradis fiscaux, et on s'assure que celles-ci deviennent légales.

• (1650)

[Traduction]

Pat Kelly: Je vais intervenir parce que le temps est limité.

Peu de temps après le témoignage que vous avez livré en 2016, la vérificatrice générale a déposé un rapport accablant qui révélait que l'Agence du revenu du Canada accorde des mois ou même des années lorsqu'elle demande des renseignements aux contribuables s'ils font des transactions à l'étranger. S'ils ne font pas de transactions à l'étranger, ils disposent de 30 jours pour répondre, sans quoi la taxe est automatiquement fixée. Pouvez-vous nous dire comment cela punit les contribuables réguliers tout en favorisant ceux comme Brookfield, par exemple, qui font des transactions à l'étranger?

[Français]

La présidente: Veuillez nous donner une réponse très courte.

Alain Deneault: En effet. Il s'agit d'un sujet technique. Les informations sont difficiles à trouver et concernent des opérations qui ont été légalisées. Pour résumer, je dirais que la plupart des représentants du gouvernement canadien qui ont prétendu lutter contre les paradis fiscaux ont, très souvent, profité eux-mêmes des paradis fiscaux. Je pense à nos derniers ministres...

La présidente: Merci, monsieur Deneault.

Monsieur Leitão, vous avez la parole pour six minutes.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Deneault, bonjour. Je suis heureux de vous parler à nouveau.

Dans votre présentation, vous avez dit que la solution était essentiellement politique et diplomatique, mais vous n'avez pas eu le temps de développer cette idée. J'aimerais me concentrer sur les aspects politiques et diplomatiques.

Pouvez-vous compléter votre réflexion à cet égard?

Alain Deneault: Je vous remercie. Je vais essayer de faire vite.

Il n'y a pas une seule solution pour lutter contre les paradis fiscaux, mais les facteurs diplomatiques et géopolitiques sont très certainement majeurs. Je trouve tout à fait normal qu'on parle de la question des paradis fiscaux au Comité permanent des finances, mais je pense qu'on devrait aussi en parler au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Il faut comprendre qu'une société est créée en vertu d'une loi. Pour qu'une société existe, un État doit l'avoir rendue possible par une loi. Prenez la façon dont la loi est élaborée dans un paradis fiscal comme les Bermudes. L'autorité législative des Bermudes a adopté une loi qui permet de créer des sociétés exonérées. Une société exonérée, selon la loi des Bermudes, peut obtenir énormément d'avantages, comme l'absence complète d'imposition, l'opacité sur l'identité des bénéficiaires, la possibilité de faire un nombre pratiquement infini de transactions dans toutes sortes de secteurs et ainsi de suite. Les sociétés exonérées peuvent être créées à la condition qu'elles n'aient aucune activité sur le territoire même des Bermudes. Autrement dit, les Bermudes légifèrent pour rendre possibles des entités commerciales administrant un capital qui doit nécessairement être à l'extérieur des frontières du pays.

C'est littéralement de l'ingérence politique. Il s'agit d'un État qui légifère sur la façon dont sera administré un capital généré à l'extérieur de ses frontières. Cela devrait suffire pour que le Canada, par exemple, mais aussi la France, l'Espagne et l'Allemagne, interviennent auprès de cet État. On parle des Bermudes, une entité qui, formellement, a l'envergure du conseil municipal de Saint-Jérôme. Les États devraient faire pression sur l'entité législative des Bermudes, lui dire que cette disposition légale est une intrusion de sa part et qu'ils la contestent sur le plan politique. Des sanctions éventuelles doivent également être envisagées.

Carlos Leitão: Ainsi, pour minimiser l'effet pervers de cette situation, il me semble que la solution doit aussi venir du côté diplomatique. En effet, si le Canada était seul, il serait un peu mal placé pour essayer de changer la loi des Bermudes ou d'autres pays. Cependant, si le Canada agissait plutôt de concert avec les pays membres de l'OCDE, soit l'Organisation de coopération et de développement économiques, on pourrait arriver à quelque chose. Je pense que c'est un peu l'esprit des réformes menées par l'OCDE au

cours des dernières années, surtout grâce au travail très intéressant de Pascal Saint-Amans, par exemple.

Il me semble donc qu'il faudrait poursuivre et accélérer cet effort international pour limiter l'ampleur du phénomène relatif aux territoires dont il est question.

• (1655)

Alain Deneault: Je vais marquer un point de désaccord. Je ne suis pas du tout impressionné par le bilan de l'OCDE, dans la mesure où l'approche de Pascal Saint-Amans consiste à dire que c'est techniquement compliqué à un point inimaginable, qu'il faut harmoniser 200 régimes fiscaux différents, que c'est tout un casse-tête et qu'il y a un travail de synthèse inouï à faire, qu'on n'en finira jamais, et ainsi de suite.

On instaure donc de petites mesures qui permettent sûrement des avancées çà et là. Cependant, rappelons que nous sommes devant des multinationales qui ont des armées d'avocats, de comptables et de fiscalistes pour contourner les structures qu'on prétend mettre en place.

Or ce dont je parle est d'une tout autre nature. Il ne suffit pas de dire que le problème est technique et qu'il faut arrimer des régimes fiscaux. Il faut en parler sur un plan politique. Vous adoptez des lois sur la façon dont une entreprise active dans notre pays sera imposée. Vous créez une sorte de zone tampon entre les États traditionnels et les paradis fiscaux, où l'argent n'est finalement nulle part. Il n'est plus formellement dans l'État où il a été généré, parce qu'il a été transféré dans une entité des Bermudes qui, elle, ne le veut pas dans son pays. Il y a cette espèce de non-lieu qui est problématique.

Le Canada a un travail à faire sur le plan politique et, je dirais, discursif. Or il faut tenir ce discours. Il faut dire et prononcer ces mots.

Lorsqu'il y a eu de grandes fuites majeures, rappelons-nous les Paradise Papers, les Panama Papers, les LuxLeaks, les SwissLeaks, dans ces années-là, tous les chefs d'État occidentaux commentaient la chose: la chancelière allemande, le premier ministre britannique, le président des États-Unis et le président de la France. Au Canada, qui en parlait? C'était Mme Lebowthillier, la ministre du Revenu national, qui était en poste à l'époque. Le premier ministre ne se mouillait pas, comme si c'était un dossier marginal et technique.

Le Canada a beaucoup de travail à faire de ce point de vue.

La présidente: Merci, messieurs Leitão et Deneault.

Nous allons poursuivre avec M. Simard, du Bloc québécois, pour six minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie de votre présentation, monsieur Deneault. C'est fort éclairant.

Si je vous comprends bien, en ce qui concerne les différents coûts que vous avez présentés, c'est-à-dire les coûts sociaux et les différents effets des paradis fiscaux, jusqu'à un certain point, on arrive peut-être à ajuster nos politiques et nos normes pour faire concurrence au secteur fiscal permis dans des paradis fiscaux. C'est un peu ce que vous vouliez dire.

Dans le Règlement de l'impôt sur le revenu, le règlement 5907(1) permet l'élimination de la double imposition. Si on en donne une interprétation rapide, on peut dire que le gouvernement a rédigé des dispositions législatives qui contredisent l'esprit de sa loi.

Cela vient-il conforter, en quelque sorte, ce que vous dites? Avez-vous d'autres exemples de règlements du gouvernement qui contribuent à cette situation, où on ajuste peut-être nos politiques en fonction des intérêts des paradis fiscaux?

Alain Deneault: Je vais surtout approfondir les éléments que vous avez avancés, tout en respectant le temps qui nous est imparti.

D'abord, en allant très vite, je vous renvoie à mon livre *Paradis fiscaux : la filière canadienne*, qui fait l'histoire du fait que les paradis fiscaux de la Caraïbe britannique les plus controversés, c'est-à-dire les îles Caïmans, les Bahamas, Trinité-et-Tobago et le reste, sont des créatures du Canada.

Le Canada a été très influent dans la Caraïbe britannique. Ce sont des Canadiens, et souvent le gouvernement canadien lui-même, qui ont créé de toutes pièces les paradis fiscaux de la Caraïbe. On ne peut pas ensuite faire semblant d'ignorer à quoi ils servent. Nous en sommes les tristes maîtres d'œuvre, historiquement. C'est le legs historique du Canada.

Ensuite, cela a pu se faire, notamment par un traité de non double imposition avec la Barbade en 1980. Ce traité aurait du sens s'il était signé avec un État qui a un taux d'imposition à peu près semblable à celui du Canada. Bombardier peut très bien, en Allemagne, où il y a son siège social, faire des affaires avec des partenaires, engranger des profits et transférer des fonds la même année au Canada, en disant au gouvernement canadien qu'elle a déjà été imposée en Allemagne à un taux légitime et sérieux et de ne pas l'imposer une seconde fois.

Quelle est la motivation d'un État comme celui du Canada de signer une entente avec la Barbade, où le taux d'imposition est au maximum de 1 %, un traité de non double imposition qui permet aux fonds financiers de circuler dans un circuit complètement factice, où on transfère artificiellement des fonds à la Barbade? Ils n'y sont presque pas imposés, et ils reviennent au Canada pour qu'une entreprise puisse dire que ces fonds ont déjà été imposés et de ne pas les réimposer.

C'est le Canada qui rend possibles ces échappatoires. Il ne peut pas ensuite, à moins de nous prendre pour des imbéciles, feindre de ne pas comprendre ce qui se passe à l'échelle internationale et nous dire qu'il faut passer par l'OCDE et construire une grande synthèse entre 200 régimes fiscaux très compliqués du monde.

• (1700)

Mario Simard: Tout à l'heure, dans votre présentation, vous avez parlé de solutions politiques et diplomatiques. Mon collègue M. Leitão est revenu là-dessus. Cependant, en terminant, vous avez parlé d'impôts sur le bilan consolidé.

Que vouliez-vous dire? Pourriez-vous développer votre pensée?

Alain Deneault: Je crois simplement que nous devons sortir du XIX^e siècle en ce qui concerne les politiques fiscales, et admettre les multinationales comme un sujet unique. Souvent, selon ce dont nous parlons, une multinationale n'existe pas en droit. Ce qui existe est une myriade d'entités indépendantes les unes des autres qui peuvent transiger entre elles, s'endetter mutuellement, voire se poursuivre en justice et devenir complètement folles. Le conseil

d'administration co-administre toutes ces structures indépendantes les unes des autres, qui dépendent du pays où elles sont enregistrées.

Maintenant, si nous voulions entrer dans le XXI^e siècle sur le plan fiscal, nous pourrions tout simplement imaginer une méthode de calcul basée notamment sur le capital, le nombre d'employés et le chiffre d'affaires, puis imposer une société multinationale directement sur sa part de revenu estimée dans notre État. Au prorata de sa présence chez nous, elle devrait à notre institution fiscale un certain pourcentage de son bilan consolidé, c'est-à-dire de toutes ses entités réunies, peu importe que les fonds soient à Hong Kong, aux Bermudes ou au Luxembourg.

Cette méthode suppose une motivation politique et une approche technique que des gens compétents peuvent très bien élaborer.

Mario Simard: Actuellement, y a-t-il des États qui appliquent ce type de mesures?

Alain Deneault: Je n'en connais pas, mais je vois que M. Ward opine du chef, alors je le laisserai répondre.

Par contre, on dit très souvent qu'il faut être plusieurs, sinon, nous ne pouvons pas agir. Personnellement, je pense que nous pourrions mettre en place une législation plancher, c'est-à-dire que le gouvernement du Canada pourrait voter une loi indiquant qu'il va imposer les sociétés sur la base de leur bilan consolidé, et que cette loi entrera en vigueur le jour où un certain nombre de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, représentant un certain pourcentage de la population globale, auront voté une loi similaire.

La présidente: Merci, monsieur Deneault. Nous devons nous arrêter ici pour l'instant.

[Traduction]

Nous allons poursuivre pendant cinq minutes avec M. Lawrence, du Parti conservateur.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci.

Mes questions s'adressent surtout à M. Ward.

Monsieur Ward, dans votre témoignage précédent devant le comité de l'éthique, je crois que vous étiez d'accord avec la déclaration suivante. Dites-moi si vous êtes toujours d'accord: au cours des cinq dernières années, Brookfield a été l'un des plus notoires et des plus importants fraudeurs fiscaux du Canada. Êtes-vous toujours de cet avis?

Jason Ward: C'est toujours ce que je crois, oui.

Philip Lawrence: D'accord.

Ai-je également raison de dire que de 2021 à 2024, les profits américains de la société se sont chiffrés à 23 milliards de dollars, mais que Brookfield n'a versé que 2 milliards de dollars, soit un taux effectif d'environ 8 %, et que si cet argent avait été déclaré au Canada, le taux d'imposition aurait été de 26 %? Est-ce exact?

Jason Ward: Oui. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des raisons légitimes pour lesquelles les entreprises paient moins que le taux prévu par la loi, mais dans le cas de Brookfield, il s'agit d'une tendance qui dure depuis longtemps, ce qui suggère fortement un évitement fiscal très abusif. L'utilisation des paradis fiscaux aux Bermudes, notamment par Brookfield, est très claire et évidente.

Philip Lawrence: Merci.

En 2020, le premier ministre Mark Carney est devenu coprésident du fonds enregistré des Bermudes pour Brookfield. À partir de 2020, avez-vous des preuves que M. Carney ait tenté de réduire le recours excessif aux paradis fiscaux?

• (1705)

Jason Ward: Je n'ai aucune preuve que Brookfield ou M. Carney ont tenté de réduire le recours aux paradis fiscaux, et Brookfield a continué de s'en servir sans réserve. Cela a eu une incidence sur les paiements d'impôt des sociétés détenues ou contrôlées par Brookfield, tant au Canada que dans d'autres pays du monde entier. Je peux vous donner de nombreux exemples en Australie, au Brésil et dans toute l'Amérique latine.

Philip Lawrence: Merci.

Je viens d'une circonscription rurale, alors vous voudrez bien excuser cette analogie, mais dans le cas qui nous occupe, les gens de la campagne, nous dirions que c'est le renard qui prend soin du poulailler, car il s'agit d'une personne qui a présidé à l'utilisation des paradis fiscaux dans une proportion extraordinairement importante. Maintenant, il détient encore des actions, ou on pourrait croire qu'il en détient toujours, dans une fiducie sans droit de regard de Brookfield, où il fera de l'argent si la société continue à utiliser les paradis fiscaux.

Dans cette optique, avez-vous vu des efforts sérieux ou importants de la part du gouvernement fédéral depuis l'élection du premier ministre Carney pour lutter contre le recours aux paradis fiscaux?

Jason Ward: Non, je n'en ai pas vu. Je dirais que c'était vraiment un pas en arrière pour le G7 lorsqu'il s'est réuni au Canada pour exempter les multinationales américaines de l'impôt minimum à deux piliers de l'OCDE, qui comportait de graves lacunes, mais qui constituait un petit pas dans la bonne direction.

Je suis d'accord avec M. Deneault pour dire que l'OCDE est un autre exemple de la prise en charge du poulailler par le renard. Le secrétaire général de l'OCDE, qui a longtemps été ministre des Finances en Australie, cherchait à réduire les paiements d'impôt sur les sociétés dans ce pays. Il a dirigé TaxNow et a été conseiller chez KPMG, qui a vendu à Microsoft un stratagème d'évitement fiscal à Porto Rico, qui est maintenant la plus importante facture fiscale de l'histoire du monde. Avant Trump, l'agence du revenu des États-Unis, l'IRS, a poursuivi Microsoft pour 30 milliards de dollars d'impôt parce que la société avait transféré des profits à Porto Rico qui, en vertu de la loi américaine, est un pays étranger.

Nous avons fait des travaux au Canada qui montrent que Microsoft a fait la même chose au Canada en transférant ses profits — peut-être pas à Porto Rico, mais via l'Irlande. Il y a beaucoup de pays, comme l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas qui sont aussi des paradis fiscaux. Le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni fonctionnent eux aussi comme des paradis fiscaux.

Philip Lawrence: Dans votre témoignage, vous avez parlé de l'exemple australien où la déclaration des revenus étrangers était rendue publique, si je ne m'abuse. Avez-vous essayé de socialiser cela avec le gouvernement fédéral actuel? Quelle réponse avez-vous reçue?

Jason Ward: Nous avons discuté avec nos amis et alliés au Canada de la possibilité de proposer des déclarations publiques, pays par pays. Je n'ai pas eu de conversations directes avec le gouvernement, mais nous avons parlé à nos amis au Canada pour l'inciter à y songer.

Je crois comprendre qu'il était ouvert à l'idée, mais je ne peux pas en parler parce que je n'ai pas participé directement à ces entretiens. Je dirais...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Ward. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Merci, monsieur Lawrence.

Nous allons continuer pour cinq minutes avec M. Sawatzky. Allez-y, je vous en prie.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins.

Monsieur Deneault, le Canada a adopté la norme commune de déclaration de l'OCDE et renforcé la Disposition générale anti-évitement. Pourriez-vous nous dire si, à votre avis, ces mesures ont été efficaces? Ont-elles été prévues de la meilleure façon possible pour sévir contre les paradis fiscaux?

[Français]

Alain Deneault: Je réitère qu'au mieux, ces mesures sont légèrement efficaces dans la mesure où elles peuvent faire bouger quelques variables et qu'au pire, elles sont cosmétiques. Je n'utilise pas tous les termes techniques, mais je pourrai vous les fournir par écrit.

En ce qui concerne les accords d'échange de renseignements fiscaux du Canada, comme je l'indiquais tout à l'heure, au Canada, nous avons fait une modification réglementaire pour nous assurer que les transactions qui font l'objet de transferts d'informations obligatoires sont légalisées par l'État canadien. En fait, on légalise le fait que des ayants droit peuvent recevoir, sous la forme de dividendes, des actifs transférés dans un paradis fiscal qui signerait un accord d'échange de renseignements fiscaux.

Cela signifie que, comme le ministre l'avait lui-même dit à l'époque, il faut bien trouver des incitatifs pour que les paradis fiscaux daignent collaborer avec nous. En substance, c'est ce qui me revient de ce qu'il a dit. Si nous voulons nous attaquer aux paradis fiscaux, il faut considérer l'envergure du problème. Ce n'est pas un problème techniciste qui suppose des petits ajustements ici ou là, c'est un problème fondamental qui concerne la capacité même du Canada d'assurer sa mission sociale.

Les politiciens le veulent-ils? Sont-ils gênés de voir que des Canadiens n'ont pas de médecin de famille, qu'il y a de la moisissure dans les écoles, que la pauvreté se développe, qu'il n'y a aucun programme environnemental, que nous avons un train tellement dérisoire que l'emprunter est un voyage dans le temps plutôt que dans l'espace, que c'est un État qui s'érode socialement? Les dirigeants canadiens ont-ils honte de ne pas être capables de financer les institutions publiques, parce qu'ils n'ont pas le courage d'imposer convenablement les entreprises, selon l'esprit de la loi? En sommes-nous au point de nous voiler le visage en nous disant que ce n'est qu'une question technique et que nous avons signé tel accord plus ou moins insignifiant avec tel État?

• (1710)

[Traduction]

Jake Sawatzky: Je vous en remercie.

Peut-être pourriez-vous aussi résumer ce qui, selon vous, serait le meilleur pas en avant pour ce qui est de renforcer les lois et pouvoir en faire plus.

[Français]

Alain Deneault: Je réitère les mesures phares.

Sur le plan technique, il s'agit de la capacité que l'État se donne pour imposer les multinationales sur la base de leur bilan consolidé, et pas seulement de leurs structures inscrites au pays. Chaque année, une multinationale informe ses actionnaires d'un bilan assez artificiel dans la mesure où il présente l'addition du capital et des revenus de toutes les entités du groupe, alors que ce groupe n'a pas d'existence juridique.

Juridiquement, une multinationale n'existe pas plus que le père Noël. Ce sont des entités considérées individuellement et indépendamment les unes des autres. Nous devrions avoir la capacité théorique et conceptuelle de dire qu'une multinationale existe sur le plan juridique. C'est incroyable de devoir militer pour ça en 2025, mais nous en sommes là. Considérer l'existence des multinationales devrait être un sujet de droit. Les entreprises multinationales devraient être convocables en tant que telles. Si nous pouvions ne pas seulement convoquer les petites filiales ici et là, comme si elles étaient autonomes, nous avancerions, ne serait-ce que sur ce plan.

Conséquemment, l'application de la loi concernerait toutes ses activités, et pas seulement les activités morcelées. C'est comme si, en tant que particulier, je me scindais en 3 000 et je vous disais que, si vous voulez me parler, vous devez parler à 1/3000 de moi-même. On verrait ce qui se passerait. Pourtant, c'est ce que vous, législateurs, permettez aux multinationales. Au bout du compte, c'est votre responsabilité.

[Traduction]

Jake Sawatzky: Merci.

Des témoins précédents nous ont dit que les déclarations de revenus publiques peuvent parfois soulever des préoccupations en ce qui a trait à la protection de la vie privée, voire augmenter le risque d'enlèvement et ce genre de chose.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez? Y a-t-il moyen d'atténuer ces préoccupations?

La présidente: Malheureusement, nous devons entendre votre réponse une autre fois parce que cela met fin aux cinq minutes.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci beaucoup.

J'espère que je ne parle pas à 1/3000 de vous-même, monsieur Deneault.

J'ai bien aimé votre développement sur la disparition des services publics. Ça m'amène à vous poser une question qui peut paraître bête, mais qui, selon moi, est pertinente. Qui contribue réellement aux finances de l'État?

Aujourd'hui, le cynisme augmente et des gens au sein de la population jugent qu'ils paient trop d'impôt pour les services qu'ils reçoivent. Dans votre présentation, vous avez parlé des coûts sociaux, du phénomène de dumping, des répercussions sur la dette et, sur-

tout, de la disparition des services publics. Je saisis un peu mieux l'ampleur du cynisme de la population envers les services publics.

Ça m'amène à vous poser cette question simple: aujourd'hui, qui contribue réellement aux finances de l'État?

• (1715)

Alain Deneault: Je vais répondre à votre question, mais, au préalable, je vais me permettre d'en ajouter une à propos des bénéficiaires des services publics. Qui profite des services publics? En premier lieu, ce sont les multinationales, parce qu'elles jouissent d'un système aéroportuaire, d'un réseau d'autoroutes et de routes, de services publics, d'une police, d'un système judiciaire, d'une main-d'œuvre formée sur mesure par l'État, de subventions à la création d'emplois, de l'électricité pratiquement gratuite, etc. Alors qu'elles en profitent, elles ne veulent pas payer leur dû. Le fardeau incombe donc à la classe moyenne et, j'insiste, aux prolétaires, dont nous parlons trop peu. Ce sont pourtant eux qui paient 15 % de plus lors de chaque achat, qui relève souvent de la subsistance la plus élémentaire.

L'heure est venue de cesser de présenter le contribuable comme étant le particulier. Dans le débat public, on dit que le pauvre contribuable est surtaxé et qu'on ne va pas ajouter un impôt, même quand on parle d'un impôt strictement lié aux grandes fortunes ou aux multinationales. Il faut considérer que c'est un problème de voir l'assiette fiscale être scindée en plusieurs parties, et que les entreprises ne financent qu'environ 10 % du budget de l'État. Dans ces 10 %, il y a les petites et moyennes entreprises qui...

La présidente: Merci, monsieur Deneault. Nous devons nous arrêter là.

Merci, monsieur Simard.

[Traduction]

Nous poursuivons avec M. Genuis, pour cinq minutes.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Merci, madame la présidente.

Je suis heureux d'être de retour au comité des finances pour cette étude sur les paradis fiscaux.

J'aimerais établir un peu le contexte. Les paradis fiscaux, c'est quand des entreprises et des gens riches avec des amis haut placés se fabriquent des structures créatives pour éviter de payer des impôts. L'évitement fiscal est légal, mais les gouvernements devraient s'efforcer d'empêcher les structures qui permettent aux mieux nantis de se valoir d'échappatoires auxquelles les gens ordinaires n'ont pas accès.

Je pense que bon nombre de ces questions sont de nature technique, ce qui signifie que la confiance est très importante — que le public puisse avoir confiance en sachant que ses dirigeants sont de son côté, qu'ils essaient de régler ces problèmes, qu'ils cherchent à rendre le système plus équitable et qu'ils ne sont pas en train de jouer pour l'autre équipe. C'est pourquoi, lorsqu'on a un premier ministre ou d'autres dirigeants qui jouissent personnellement de paradis fiscaux et bénéficient de la permanence de ces structures d'évitement fiscal, ça se traduit inévitablement par une certaine méfiance. Ils s'investissent personnellement dans des résultats qui vont à l'encontre de l'intérêt public, contrairement à ce que la plupart des gens voudraient, c'est-à-dire des solutions aux problèmes d'évitement fiscal abusif qui empêchent l'argent d'entrer dans le système et qui, au bout du compte, obligent les travailleurs canadiens ordinaires à payer plus d'impôts.

Monsieur Ward, vous avez fait beaucoup de travail au sujet de Brookfield, comme nous en avons discuté, une société que le premier ministre dirigeait auparavant et dans laquelle il continue à participer. Je me demande si vous pourriez nous parler des questions de confiance et de conflit d'intérêts qui découlent du fait qu'un premier ministre ou d'autres dirigeants affirment être préoccupés par ces problèmes, alors qu'ils ont personnellement intérêt à maintenir des structures qui permettent l'évitement fiscal à leur propre avantage.

Jason Ward: Pour enchaîner sur les commentaires de M. Deneault, je dirai que je pense que la confiance est profondément minée. Je pense que le grand public au Canada sait très bien que certaines des plus grandes multinationales — y compris Brookfield et de nombreuses multinationales américaines — paient des taux d'imposition infimes alors que les travailleurs, qui reçoivent leur chèque de paie avec des retenues à la source, paient le plein prix et s'attendent à recevoir de meilleurs services publics en échange.

C'en est fait de la confiance dans le système quand il y a des exploitants de petites entreprises qui ne peuvent pas se permettre de faire appel à l'un des quatre grands cabinets comptables, qui n'ont pas les moyens d'embaucher une équipe d'avocats fiscalistes, qui ne peuvent pas ouvrir de comptes dans une banque suisse ni dans une des filiales dans les paradis fiscaux. Ils paient les factures des grandes sociétés qui utilisent ces mêmes services, et cela mine complètement la confiance dans le régime fiscal et dans les institutions publiques en général.

Je pense que c'est la raison pour laquelle il existe des gens comme Donald Trump et Bolsonaro; c'est parce que les gens ont été affectés par la mondialisation. Ils peuvent voir que les plus riches et les plus puissants du monde profitent de ce système qu'ils ont conçu, qu'ils continuent d'exercer leur influence et que ce sont toujours eux qui rédigent les règles.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Deneault pour ce qui est de l'imposition unitaire, c'est-à-dire examiner le bilan d'une entreprise et la taxer en fonction de l'entité qu'elle constitue. C'est la formule suivie dans 27 États américains, où il est possible de supprimer une échappatoire afin d'empêcher le transfert des revenus à l'étranger. Il existe un modèle. Cela faisait partie du premier pilier proposé par l'OCDE, mais ce n'était qu'une petite fraction. Cette pratique a été légitimée, et elle doit vraiment se poursuivre. Je crois...

• (1720)

Garnett Genuis: Merci.

Pour plus de précision, dans la minute qu'il me reste... Ce que vous décrivez, ce sont des gens qui conçoivent les règles et qui en profitent personnellement, ce qui permet aux paradis fiscaux de continuer à fonctionner.

Le fait que Mark Carney soit notre premier ministre, qu'il vienne de Brookfield et qu'il continue d'investir dans Brookfield, c'est comme si quelqu'un dans ses souliers disait: « Bon, voilà que je suis devenu l'arbitre. Je peux désormais évaluer le système — ou je suis censé le faire — dans l'intérêt public, mais je suis toujours sur la liste de paie de l'une des équipes. » Voilà quelqu'un qui vient de Brookfield, qui profite financièrement de Brookfield et qui utilise ces structures d'évitement fiscal abusif tout en étant dans une position où il est censé défendre l'intérêt public. Autrement dit, on s'investit personnellement dans un résultat qui est, au mieux, partisan d'un côté, mais probablement contraire à l'intérêt public et au bien commun en général.

La présidente: Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît. Il vous reste environ cinq secondes.

Jason Ward: Absolument.

Je pense qu'il faut faire confiance au système. Si Mark Carney veut jouer franc jeu comme premier ministre et faire avancer ce dossier, j'estime que le gouvernement devrait présenter un projet de loi sur les déclarations publiques pays par pays.

La présidente: Merci, monsieur Ward.

Le temps est écoulé.

Nous allons poursuivre avec M. Turnbull. Vous disposez de cinq minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Je remercie les témoins de leur présence.

C'est une bonne discussion aujourd'hui.

Je veux simplement essayer de fonder notre discussion sur des faits. À mon avis, le gouvernement a pris pas mal de mesures au cours des 10 dernières années pour régler ces problèmes. Je pense que nous devrions tous reconnaître que de bonnes mesures ont été prises.

Par exemple, le Canada a mis en œuvre le deuxième pilier en promulguant la Loi sur l'impôt minimum mondial à compter de 2024. Le gouvernement a également annoncé son intention de mettre en œuvre la règle du filet de sécurité secondaire, connue sous le nom de Règle des bénéfices insuffisamment imposés, qui serait entrée en vigueur le 31 décembre 2024.

Nous avons également mis en place des déclarations pays par pays. Il s'agit de l'Action 13, introduite au Canada, en vigueur depuis 2016. De nouvelles limites à la déductibilité des intérêts, Action 4, ont été instituées au Canada en vertu des règles de limitation des intérêts excessifs et des dépenses financières, à compter d'octobre 2023. Nous avons également conclu de nouvelles ententes hybrides de non-concordance, Action 2, adoptées au Canada, en vigueur à compter de 2023. L'amélioration des règles de divulgation obligatoire, Action 12, a été annoncée dans le budget de 2021 et a reçu la sanction royale en 2023. Des échanges entre l'Agence du Revenu et d'autres autorités fiscales ont également eu lieu à propos de certaines décisions fiscales qui pourraient susciter des préoccupations liées à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices; il s'agit de l'Action 5. Il y a ensuite l'adoption en 2019 de l'instrument multilatéral sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. L'Action 15 a été mise en œuvre, et le Canada a approuvé les changements apportés aux lignes directrices de l'OCDE sur les prix de transfert.

Le budget de 2025 comprend également la modernisation des règles du Canada en matière d'établissement des prix de transfert, y compris des améliorations administratives; le renforcement de la Disposition générale anti-évitement; un cadre de production de rapports sur les cryptoactifs; et une norme commune de déclaration qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Nous allons également de l'avant avec une série de modifications à la Loi sur l'impôt minimum mondial, ce qui, selon moi, est un pas dans la bonne direction.

Dans le budget de 2025, nous avons l'intention de limiter le report de l'impôt remboursable sur les revenus de placement. Nous allons également de l'avant dans le budget avec la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, ainsi que pour une agence de lutte contre les crimes financiers, qui dirigera l'application de la loi en la matière, y compris pour le blanchiment d'argent et les crimes financiers complexes qui sont souvent liés à l'évasion fiscale à l'étranger.

Voilà toute une série de mesures que le gouvernement a prises, et je tiens à ce que vous reconnaissiez tous deux qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, si vous le voulez bien. C'est à vous de décider bien entendu, mais je pense que ce sont des pas dans la bonne direction. Je comprends que vous vouliez qu'on en fasse davantage. Vous connaissez très bien le sujet, mais pouvez-vous au moins reconnaître que le gouvernement a fait de bonnes choses pour nous?

Monsieur Deneault, puis monsieur Ward, veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

● (1725)

[Français]

Alain Deneault: Merci.

La réponse courte est qu'il n'y a que trois indicateurs qui comptent.

Premièrement, il y a les investissements directs à l'étranger. Selon les données de Statistique Canada, les entreprises multinationales continuent de transférer activement des actifs dans des pays étrangers? Quand on regarde les 10 principaux pays ou les entreprises...

[Traduction]

Ryan Turnbull: Monsieur Deneault, je suis désolé de vous interrompre. Puis-je vous demander de répondre par oui ou par non à la question de savoir si vous pensez que les mesures que j'ai énumé-

rées sont des pas dans la bonne direction? C'est la question que j'ai posée.

[Français]

Alain Deneault: Non. C'est de la gesticulation, parce qu'il n'y a pas de conséquences sur les rentrées fiscales qui permettraient enfin au gouvernement de mettre sur pied des programmes sociaux ayant l'envergure attendue. Les entreprises continuent de transférer activement des actifs à l'étranger, l'assiette fiscale continue d'être le fruit de l'impôt de la classe moyenne et les programmes sociaux restent aussi peu et mal financés dans ce pays.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Monsieur Ward, pourriez-vous répondre brièvement — oui ou non?

Jason Ward: Il y a eu des progrès, mais c'est loin d'être suffisant.

Certains progrès ont été réalisés récemment avec, essentiellement, la disparition du deuxième pilier de l'OCDE, l'impôt minimum. Le fait d'exempter les États-Unis rend cela plutôt inutile. Le premier pilier, qui visait les plus grandes entreprises du monde, est mort parce que les États-Unis ont refusé de l'adopter.

Il y a eu quelques pas en avant et plusieurs pas en arrière.

Ryan Turnbull: Merci beaucoup.

La présidente: Le temps est écoulé. Au nom du Comité, je tiens à remercier les témoins de leur présence aujourd'hui. Nous allons faire une courte pause pendant que les témoins s'installent pour la prochaine partie de la réunion d'aujourd'hui. Je vais suspendre la séance très brièvement.

● (1725)

(Pause)

● (1730)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins d'aujourd'hui. Nous accueillons Silas Xuereb, économiste, Canadiens pour une fiscalité équitable, et Sasha Caldera, directrice de campagne du projet sur la propriété effective chez IMPACT Transformer la gestion des ressources naturelles.

Tous les témoins virtuels ont passé un test obligatoire à l'accueil, et j'aimerais faire quelques commentaires à l'intention de nos nouveaux témoins.

Veuillez patienter jusqu'à ce que je vous reconnaisse par votre nom avant de prendre la parole et, pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et le désactiver lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui utilisent Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal d'interprétation qui convient: parquet, anglais ou français. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des députés.

Nous allons commencer par M. Xuereb, pour cinq minutes.

Allez-y, je vous prie.

Silas Xuereb (économiste, Canadiens pour une fiscalité équitable): Merci, madame la présidente.

Je m'appelle Silas Xuereb et je suis économiste et analyste des politiques chez Canadiens pour une fiscalité équitable. Je vais commencer mon exposé en expliquant pourquoi nous pensons que les paradis fiscaux sont importants. Je pense que le recours aux paradis fiscaux est important parce qu'il détruit tout semblant d'égalité des chances dans l'économie, et les Canadiens en sont conscients.

Lors d'une émission de radio pendant la campagne électorale, alors que Brookfield était sur toutes les lèvres, une animatrice m'a demandé pourquoi il était légal pour les mégasociétés et les ultra-riches de mettre leurs revenus à l'abri à l'étranger, mais pas pour les travailleurs canadiens et les petites entreprises. Après coup, je me suis senti un peu ridicule d'avoir essayé d'expliquer que, techniquement, les lois s'appliquent de la même manière à des gens comme nous et aux mégasociétés. Elle a raison. Qu'importe que, sur le papier, les mêmes lois s'appliquent si un groupe dispose de millions de dollars pour engager des avocats coûteux afin d'exploiter les lois au maximum, et que l'autre groupe ne sait même pas que ces lois existent? Cela doit changer.

Comme d'autres témoins l'ont mentionné, nos lois fiscales devraient être fondées sur des principes clairs qui font l'objet d'un débat ouvert et démocratique. Pour cela, nous avons besoin de transparence. Nous devons savoir combien de recettes sont perdues et à quel endroit. Nous devons comprendre les dernières stratégies utilisées par les multinationales pour éviter de payer des impôts.

À l'heure actuelle, il est malheureusement très difficile d'estimer avec précision le montant des bénéfices transférés à l'étranger chaque année et le montant des recettes fiscales que nous perdons. Un rapport de l'organisme Tax Justice Network estime que le Canada perd environ 15 milliards de dollars de recettes fiscales par an en raison du transfert des bénéfices des entreprises et de la richesse à l'étranger non déclarée. Encore une fois, ce chiffre est incertain, mais s'il est exact, cela représente suffisamment de recettes pour financer entièrement le programme national d'assurance médicaments à payeur unique tant attendu et notre programme de soins dentaires récemment mis en place.

Les Canadiens méritent mieux que le système actuel. Nous méritons de voir les données par nous-mêmes. Nous méritons un régime fiscal qui respecte l'esprit de nos lois plutôt que leur lettre. Bien sûr, des réformes importantes, comme la Loi sur l'impôt minimum mondial et les réformes de la disposition générale anti-évitement, ont été mises en œuvre au cours des dernières années. Ce sont des mesures bienvenues, mais selon les données disponibles, rien ne prouve que la situation s'améliore. En fait, elle ne fait qu'empirer.

Les données de Statistique Canada montrent qu'en 2024, les multinationales canadiennes et les particuliers fortunés détenaient plus de 682 milliards de dollars dans 15 paradis fiscaux seulement. Il s'agit d'une augmentation de 165 % au cours de la dernière décennie. Au cas où vous douteriez qu'il s'agisse d'investissements réels et tangibles, le Canada investit davantage dans ces 15 paradis fiscaux, qui ne comptent qu'environ 50 millions de personnes, que le reste du monde réuni, en excluant les États-Unis, où vivent plus de 7,5 milliards de personnes.

Que pouvons-nous faire pour remédier à cette situation? Nous pouvons colmater cette brèche qui permet à des sociétés de rapatrier au Canada, en franchise d'impôt, les bénéfices provenant des paradis fiscaux. Je pense que le sujet a déjà été soulevé ici. À l'origine, ce traitement fiscal favorable était réservé aux pays avec lesquels le Canada avait conclu une convention fiscale complète, mais une modification réglementaire en 2009 a ouvert la voie à une éva-

sion fiscale beaucoup plus large en étendant ce traitement favorable aux pays avec lesquels nous n'avions qu'un accord d'échange de renseignements fiscaux, un document beaucoup plus simple qui ne garantit pas l'harmonisation de nos régimes fiscaux. Nous pouvons également accroître la transparence grâce à la publication de rapports pays par pays, une autre mesure qui a déjà été évoquée. Là encore, c'est une mesure qui a déjà été mise en œuvre par l'Union européenne et l'Australie. Troisièmement, nous pouvons soutenir les processus internationaux visant à établir des normes fiscales mondiales équitables. Maintenant que le processus de l'OCDE est au point mort, comme nous l'avons déjà entendu, nous devons soutenir une convention fiscale forte et équitable des Nations unies. Les négociations à ce sujet sont en cours à Nairobi, et le Canada devrait les soutenir autant que possible.

Je vais m'arrêter là pour l'instant. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions et de vous donner plus de détails.

• (1735)

La présidente: Excellent. Merci beaucoup, monsieur Xuereb.

Nous passons maintenant à M. Caldera, pour cinq minutes. Je vous en prie.

Sasha Caldera (directeur de campagne, Projet de propriété effective, IMPACT Transformer la gestion des ressources naturelles): Madame la présidente, distingués membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole. Je m'appelle Sasha Caldera. Je suis directeur de campagne pour le Projet de propriété effective chez IMPACT. IMPACT est une organisation de gouvernance des ressources naturelles, basée à Ottawa, dont la mission consiste à lutter contre les minerais de conflit et les flux financiers illicites. Nous avons du personnel et des activités en Afrique et au Canada.

Depuis huit ans, je dirige une coalition de trois organisations de la société civile qui militent pour un registre public des propriétaires bénéficiaires avec nos partenaires Transparency International Canada et Canadiens pour une équité fiscale. Nos efforts ont été couronnés de succès, puisque le Canada a lancé en janvier 2024 un registre de la propriété effective accessible au public et consultable sans frais.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous faire part de mes réflexions sur les paradis fiscaux à l'étranger. Il est vraiment important de faire le point sur le problème que nous essayons de résoudre. Les paradis fiscaux sont des endroits couramment utilisés par des individus malveillants pour éviter ou éluder agressivement l'impôt, privant ainsi les gouvernements des moyens de financer les services publics dont dépendent les citoyens, comme les soins de santé, l'eau potable et les écoles. Les membres du Comité ont entendu divers témoins experts. Je souhaite apporter une nouvelle dimension à la conversation et aborder un aspect commun aux paradis fiscaux, à savoir les sociétés-écrans anonymes, la transparence des propriétaires bénéficiaires ultimes et le blanchiment d'argent.

En 2025, Finances Canada a publié le rapport intitulé « Évaluation des risques de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes au Canada 2025 ». Il s'appuie sur des évaluations antérieures et note ce qui suit:

Le recyclage des produits de la criminalité lié à l'évasion fiscale prive les gouvernements de recettes et de capacités de dépense pour les infrastructures, les biens et les services publics. En 2021, Statistique Canada estimait l'activité économique souterraine, à savoir les activités qui échappent aux mesures en raison de leur clandestinité, de leur illégalité ou de leur nature informelle, à 68,5 milliards de dollars, soit 2,7 % du produit intérieur brut (PIB) total.

Les sociétés canadiennes sont très vulnérables au blanchiment d'argent. Il pourrait y avoir plus de 2 000 groupes du crime organisé opérant au Canada, et des groupes criminels organisés transnationaux utilisent régulièrement des sociétés-écrans anonymes pour recycler les produits de la criminalité. Le rapport d'évaluation va plus loin en affirmant:

Les sociétés peuvent être structurées de manière à dissimuler le véritable propriétaire de biens, d'entreprises et d'autres actifs de valeur. Les autorités étant incapables de déterminer leur véritable propriété, ces sociétés peuvent devenir des outils pour ceux qui cherchent à blanchir de l'argent, à éviter les impôts ou à échapper aux sanctions.

Compte tenu de la vulnérabilité des sociétés au Canada, les sociétés fictives et les sociétés-écrans sont un phénomène que les pays du monde entier tentent de combattre. Les registres de propriété effective de classe mondiale ont été identifiés comme un outil stratégique permettant de dissuader l'évasion fiscale et d'aider les autorités compétentes dans leurs enquêtes.

Au Canada, nous saluons les efforts déployés par les fonctionnaires de Finances Canada qui collaborent avec les provinces et les territoires pour mettre en place des registres provinciaux de propriété effective. La Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec s'étant déjà engagés à mettre en place ou ayant déjà mis en place leurs propres systèmes d'enregistrement, un accord de coopération pancanadien visant à améliorer la transparence en matière de bénéficiaires effectifs est nécessaire afin qu'il n'y ait pas de points faibles à travers le pays.

Pour accélérer les progrès, nous recommandons au ministre Champagne de conclure un accord collectif avec les ministres des Finances des provinces et des territoires. Les sociétés enregistrées à l'échelle provinciale peuvent transmettre les renseignements relatifs à la propriété effective directement aux registres provinciaux de propriété effective. Ces renseignements peuvent ensuite être mis en commun dans un système de registre centralisé. Il convient de noter que les ministres des Finances avaient conclu un accord similaire en 2017.

En conclusion, un accord collectif pancanadien changera la donne dans la lutte mondiale contre l'évasion fiscale, le crime organisé, la corruption, les pots-de-vin et le financement du terrorisme. En effet, les autorités fiscales, les forces de l'ordre, la société civile et les journalistes peuvent utiliser un registre public pour identifier les acteurs suspects. Les outils stratégiques misant sur la transparence sont les meilleurs mécanismes de dissuasion pour lutter contre l'évasion fiscale, qui repose naturellement sur le secret.

Étant né à Richmond, en Colombie-Britannique, je peux dire qu'un accord pancanadien aura beaucoup d'importance pour ma ville natale et pour les collectivités de partout au Canada. Richmond est l'un des points d'entrée pour le blanchiment d'argent au Canada. Le tort causé à la province a été bien documenté, car les prix des maisons ont été artificiellement gonflés et sont hors de portée d'une grande partie de la classe moyenne et de la classe ouvrière.

Merci beaucoup de votre attention. Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1740)

La présidente: Excellent. Merci, monsieur Caldera.

Au tour maintenant de M. Kelly, pour six minutes.

Pat Kelly: Merci, madame la présidente.

Monsieur Xuereb, dans notre discussion avec le groupe de témoins précédent aujourd'hui, il a été question à quelques reprises du loup qui garde la bergerie. Cela faisait référence au fait qu'au Canada, par exemple, le premier ministre avait été président de Brookfield, une société que votre organisation considère comme l'un des principaux acteurs de l'évitement fiscal grâce aux paradis fiscaux à l'étranger. Sa divulgation de renseignements financiers laisse supposer que sa soi-disant fiducie sans droit de regard, qui s'apparente peut-être davantage à une fiducie au regard voilé, contiendrait des intérêts à long terme à Brookfield.

Êtes-vous d'accord pour dire que le Canada est un pays qui souffre de ce phénomène du loup qui garde la bergerie en matière d'évitement fiscal à l'étranger?

Silas Xuereb: C'est certainement un problème, non seulement pour le gouvernement actuel, mais pour les gouvernements successifs, malheureusement. Nous avons vu beaucoup de gens au pouvoir être très étroitement liés aux paradis fiscaux. Paul Martin y était étroitement associé. Sous le gouvernement Harper, nous avons eu des politiques qui ont élargi cette brèche dans les accords d'échange de renseignements fiscaux, ce qui permettait davantage d'évitement fiscal.

Malheureusement, c'est un problème récurrent au Canada que beaucoup de gens très puissants soient étroitement associés au dossier des paradis fiscaux. C'est pourquoi nous avons plus que jamais besoin de transparence en la matière. C'est pour que nous puissions vraiment voir qui en profite et ce que nous pouvons faire pour colmater ces brèches.

Pat Kelly: Je pense que le minimum absolu de la transparence serait que l'ARC fournisse les renseignements demandés par les directeurs parlementaires du budget successifs afin qu'ils puissent mesurer et évaluer les présomptions de l'ARC concernant le manque à gagner.

Croyez-vous qu'il est important que les directeurs parlementaires du budget obtiennent l'information qu'ils demandent depuis des années afin de mesurer le manque à gagner fiscal?

• (1745)

Silas Xuereb: Ce serait vraiment bien d'avoir un deuxième regard sur les chiffres publiés par l'ARC. S'il y avait moyen de fournir ces chiffres au DPB pour que nous puissions avoir [difficultés techniques] une analyse du manque à gagner fiscal, ce serait formidable.

Si nous pouvions mettre en oeuvre un système de déclaration publique pays par pays, non seulement le DPB, mais aussi les organisations de la société civile et les universitaires pourraient examiner ces chiffres. Ils pourraient alors estimer non seulement le manque à gagner fiscal résultant de l'évasion fiscale, qui est, je pense, la priorité de l'ARC, mais aussi le manque à gagner fiscal résultant de l'évitement fiscal. Ce dernier est techniquement légal, mais il nous coûte tout de même beaucoup de recettes publiques.

Pat Kelly: C'est juste.

L'une des façons d'y parvenir serait d'adopter un projet de loi qui est actuellement à l'étude au Sénat. Il est identique au projet de loi qui a été adopté par le Sénat et présenté à la Chambre des communes. Je l'ai parrainé en 2019 à la Chambre des communes. Il s'agit du projet de loi de Percy Downe. Il a également été adopté au Sénat en 2024 et déposé à la Chambre des communes. Il n'a pas été adopté à l'époque non plus.

Je pense que nous avons l'outil nécessaire. Nous avons besoin de la volonté des députés du parti au pouvoir pour qu'il soit adopté.

Dans les quelques minutes qu'il nous reste, je vais demander à l'un ou l'autre des témoins s'ils veulent parler du coût sociétal de l'évasion fiscale, de l'évitement fiscal abusif et de l'évitement fiscal systématique. Comment cela modifie-t-il le fardeau fiscal de la société canadienne? L'un ou l'autre des témoins pense-t-il que cela crée un problème généralisé dans l'attitude des Canadiens face au respect des obligations fiscales?

Je vais entendre d'abord M. Xuereb, puis nous donnerons la parole à notre autre témoin.

Silas Xuereb: C'est un problème lorsque de grandes sociétés et des particuliers fortunés peuvent utiliser ces structures de planification fiscale très complexes pour réduire leurs impôts. Bien sûr, le gouvernement va quand même payer ses factures d'une façon ou d'une autre. Cela ne fait qu'augmenter la proportion des impôts provenant de la classe moyenne et des personnes à faible revenu qui ne sont pas en mesure d'utiliser ces mêmes structures. Cela revient clairement à transférer le fardeau...

Pat Kelly: Si je peux me permettre, est-ce que cela augmenterait aussi l'endettement?

Silas Xuereb: Oui.

Pat Kelly: D'accord.

Je vais laisser les 20 ou 40 dernières secondes à M. Caldera. Voulez-vous répondre à la question?

Sasha Caldera: Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue.

Nous constatons une accumulation d'actifs par les 1 % et 0,5 % des gens les plus riches, classés selon leur valeur nette au Canada et dans le monde. Cela signifie que ces personnes ont un plus grand pouvoir d'achat. Elles peuvent acheter des actifs du gouvernement et refiler ces coûts à la classe moyenne et à la classe ouvrière, ce qui entraîne une augmentation des coûts. C'est pourquoi nous entendons tant de commentaires sur le coût de la vie, les coûts des aliments, les frais vétérinaires et tous les autres éléments qui sont...

La présidente: Merci, monsieur Caldera. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Merci, monsieur Kelly.

Nous donnons maintenant la parole à M. Leitão, pour six minutes.

Carlos Leitão: Merci beaucoup.

Messieurs, je vous remercie d'être venus nous voir pour parler de cette question très importante.

Monsieur Caldera, je vais commencer par vous. Vous avez mentionné le processus d'enregistrement des propriétaires bénéficiaires et le fait que certaines des plus grandes provinces l'ont déjà mis en oeuvre. Vous avez parlé de la nécessité de conclure une entente pancanadienne.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Les trois grandes provinces — la Colombie-Britannique, le Québec et, je crois, l'Ontario — sont déjà d'accord. Comment voyez-vous le gouvernement fédéral piloter le processus afin de garantir la mise en place d'un système pancanadien?

Sasha Caldera: Oui, après de nombreuses années de travail, trois des plus grandes provinces ont adhéré au projet. L'Ontario

vient d'annoncer qu'elle s'engage à mettre en place un système d'enregistrement des propriétaires bénéficiaires qui sera harmonisé avec le système du gouvernement fédéral. La mise en oeuvre est prévue pour 2027.

Pour ce qui est d'une entente pancanadienne, en pratique, tout repose sur l'acceptation par les ministres des Finances fédéral et provinciaux de la mise en oeuvre de registres des propriétaires bénéficiaires dans leur propre province. La conception de ces systèmes d'enregistrement est harmonisée avec le système du gouvernement fédéral, qui est aussi connu sous le nom de registre des particuliers ayant un contrôle important. L'information est ensuite mise en commun avec les systèmes d'enregistrement provinciaux et le système fédéral, de manière à disposer d'une seule fonctionnalité de recherche.

Une entente semblable avait déjà été conclue en 2017 avec le ministre des Finances fédéral de l'époque, Bill Morneau. Il avait rencontré ses homologues provinciaux et territoriaux et exigé que les entreprises fédérales et provinciales consignent ou détiennent en interne des renseignements sur les propriétaires bénéficiaires, et cette entente collective pancanadienne serait la prochaine étape logique.

C'est ce qui peut ouvrir la voie non seulement à une plus grande transparence, mais aussi à la dissuasion du blanchiment d'argent et de l'évasion fiscale. Au bout du compte, les exigences en matière d'échange automatique de renseignements seraient beaucoup plus faciles à respecter, et cela cadre avec les initiatives publiques de déclaration pays par pays.

● (1750)

Carlos Leitão: Vous avez parlé de l'entente de 2017. J'étais présent, dans un autre parlement à l'époque.

En fait, en 2019, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi sur la propriété effective. Cela n'a pas été facile. Il y a eu beaucoup de résistance, mais on l'a fait. Je comprends pourquoi d'autres provinces pourraient hésiter à s'engager dans cette voie, mais je pense que, pour que le système fonctionne, il est absolument nécessaire que toutes les provinces soient de la partie. Oui, il est certain que je ferais savoir au ministre des Finances actuel que, dans la prochaine entente fédérale-provinciale des ministres des Finances, ce point devrait figurer à l'ordre du jour.

Je crois que mon temps de parole s'écoule, mais vous avez évoqué le crime organisé et le fait que le Canada est perçu par certaines organisations internationales comme une cible facile. Dans le budget de 2025, nous avons prévu des dispositions pour lutter contre les crimes financiers. Avez-vous eu l'occasion d'examiner cette section du budget? Si oui, qu'en pensez-vous?

Sasha Caldera: Oui. Merci pour le travail que vous avez fait sur la propriété effective pendant votre séjour au Québec. En fait, le Québec possède l'un des registres de propriété effective les plus solides au pays.

En ce qui concerne le budget de 2025, il y a des avancées très positives dans la lutte contre les crimes financiers, comme la création d'une Agence contre les crimes financiers. Je pense que c'est un très bon début. Une modification serait nécessaire: son mandat devrait aller au-delà de la simple lutte contre la fraude et inclure les menaces plus larges liées à la corruption. C'est une amélioration nécessaire.

Une partie du financement destiné à l'Agence des services frontaliers du Canada et à la GRC est très bienvenue et est grandement nécessaire en ce moment, car l'application de la loi est l'un des maillons faibles de la lutte contre le blanchiment d'argent et le crime organisé partout au pays.

Carlos Leitão: J'ai une brève question, si nous avons le temps.

C'est un peu hors sujet: que pensez-vous de la cryptomonnaie?

J'estime que c'est la façon idéale de blanchir de l'argent. Qu'en pensez-vous?

La présidente: Pourriez-vous répondre en 10 secondes, s'il vous plaît?

Carlos Leitão: La cryptographie est-elle mauvaise?

Sasha Caldera: La cryptographie est mauvaise, mais c'est sur les flux financiers conventionnels qu'il faut continuer à concentrer notre attention.

• (1755)

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

J'aimerais vous poser une question, monsieur Xuereb. Plus tôt cette semaine, un chercheur nous disait qu'au Canada, il y avait une certaine opacité quant à l'accès aux données, alors que dans plusieurs pays comme la France, l'Australie et les États-Unis, on avait accès aux impôts payés et à davantage de données fiscales plus granulaires. Il semble que le Canada est un peu le point zéro de la transparence en matière de données.

Croyez-vous que ça nuit à la capacité des chercheurs d'évaluer l'ampleur du problème d'évasion et d'évitement fiscal au Canada?

[Traduction]

Silas Xuereb: Assurément, je pense que le manque de données rend beaucoup plus difficile l'estimation exacte de l'ampleur de l'évasion fiscale.

Comme Jason Ward l'a mentionné au cours de la discussion avec le groupe de témoins précédent, l'exemple australien de législation sur la publication de rapports pays par pays est vraiment exemplaire. Les données n'ont pas encore été publiées, mais elles le seront dans les prochains mois. Elles constitueront une mine d'informations pour déterminer l'ampleur exacte du problème ici, quelles entreprises en particulier la pratiquent et quels pays sont les maillons les plus importants que nous devons examiner.

Certaines données ont déjà été extraites au Luxembourg à partir de rapports publics pays par pays. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques du Québec, IRIS, a fait un excellent travail en répertoriant toutes les entreprises canadiennes présentes dans leurs données, montrant le transfert de bénéfices de sociétés, comme... De mémoire, Cenovus Energy est une entreprise qui, d'après ces données, aurait transféré une grande partie de ses bénéfices vers des filiales luxembourgeoises. On a pu suivre plus de 100 milliards de dollars, je crois, de transfert de bénéfices vers le Luxembourg à partir du seul rapport public pays par pays de ce pays.

Si nous disposions de tous les rapports publics pays par pays provenant du Canada, nous aurions beaucoup plus de données pour voir exactement quelles entreprises transfèrent leurs bénéfices et quelles brèches elles utilisent, afin que nous puissions les colmater.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

Madame la présidente, en tout respect et en toute déférence pour les témoins, j'aimerais soumettre au débat la motion que j'ai mise en avis le lundi 17 novembre dernier. Elle se lit comme suit:

Étant donné que, selon le rapport du directeur parlementaire du budget, le déficit projeté a plus que doublé depuis l'Énoncé économique de l'automne 2024, que les nouvelles mesures de dépenses transforment le solde de fonctionnement qui aurait été excédentaire en position déficitaire, qu'il considère que la définition trop large des investissements en capital utilisée par le gouvernement crée un écart majeur avec ses estimations, que l'absence d'une définition objective de ces investissements influence directement les décisions budgétaires, et que les tests de résistance du directeur parlementaire du budget indiquent qu'il est peu probable que le gouvernement respecte son ancrage budgétaire visant à réduire le ratio déficit-PIB.

Que le Comité invite le directeur parlementaire du budget dans les plus brefs délais, pour une durée de 2 heures, afin d'examiner la situation budgétaire actuelle, la méthodologie entourant les investissements en capital et la capacité du gouvernement à respecter ses engagements financiers.

Que ce témoignage du directeur parlementaire du budget doive nécessairement avoir lieu avant que ne débute l'étude en comité de la Loi de mise en œuvre du budget.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Y a-t-il des membres du Comité qui veulent en débattre?

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: J'aimerais apporter des explications.

Le budget a été déposé et a été adopté. Nous devons maintenant étudier la loi de mise en œuvre du budget.

Ce qu'il faut éviter, ce sont des discussions trop partisans à propos du budget. Nous sommes réunis ici en comité et nous allons devoir étudier le projet de loi article par article, alors il faut commencer du bon pied. Recevoir un agent du Parlement indépendant est la meilleure méthode pour commencer du bon pied. Le directeur parlementaire du budget par intérim est un agent du Parlement crédible qui a été nommé par le gouvernement; il ne relève pas du gouvernement, mais du Parlement. Nous avons tous travaillé avec les directeurs parlementaires du budget pendant plusieurs années, alors nous savons à quel point ils sont accompagnés de gens remarquablement compétents et indépendants. Ils sont à notre service, nous sommes leurs clients.

Lorsque le directeur parlementaire du budget émet des critiques et des interrogations, ou qu'il soulève des questions concernant le budget, il y a deux réactions possibles. La première est la réaction à la Trump, à savoir manquer de respect à l'institution. C'est un peu comme s'attaquer à des juges, à des commissaires ou à des agents indépendants du Parlement. Il faut éviter.

Si nous ne voulons pas nous comporter comme certains de nos voisins du Sud, qui manquent grossièrement de respect envers les institutions, nous pouvons adopter la deuxième réaction et inviter le directeur parlementaire du budget, parce que nous aurons des questions de méthodologie à lui poser.

Nous ne sommes pas contre l'innovation et le fait de redéfinir des catégories. Nous avons eu des discussions avec M. Turnbull et les conservateurs à ce sujet. Nous innovons en matière de présentation des données budgétaires, mais c'est important de connaître les tenants et aboutissants de cette innovation, d'autant plus que, d'après ce que je comprends, la définition utilisée par le gouvernement n'est pas conforme à ce qui n'est fait ni en Grande-Bretagne ni à Singapour. De toute façon, c'est écrit dans le budget qu'il n'est pas conforme aux principes comptables généralement établis. Cela signifie que, si une entreprise privée décidait d'utiliser la définition du gouvernement dans ses états financiers, aucun comptable détenant le titre de comptable professionnel agréé n'accepterait de signer ces états financiers sans risquer de commettre une faute professionnelle grave et passible de radiation de son ordre professionnel. Nous sentons ce malaise chez les professionnels et les fonctionnaires du gouvernement, et nous le sentions aussi lors de certains huis clos. Nous aimerions donc avoir des explications pour être ensuite capables de partir sur des bases solides pour étudier le budget. Je pense donc que c'est le premier pas à franchir et qu'il devrait précéder tout travail du Comité sur la mise en œuvre du budget.

Voilà l'essentiel de la saveur non partisane de cette motion, d'autant plus que ce qui est dans le texte est essentiellement un résumé du rapport indépendant du directeur parlementaire du budget.

• (1800)

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Turnbull, nous vous écoutons.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Je remercie mon collègue de son intervention.

La dernière fois que le directeur parlementaire du budget par intérim était ici — comme il n'a pas encore été nommé à titre permanent, il assure l'intérim —, les membres du Comité ne lui ont pas permis de répondre à mes questions.

Je ne l'ai pas attaqué personnellement. Je lui ai posé des questions de bonne foi sur certaines de ses observations.

J'ai de la difficulté à accepter que Jean-Denis Garon présente cette motion. Si les députés de ce côté-ci de la table ne sont pas autorisés à obtenir des réponses de bonne foi de la part des témoins, alors il semble y avoir un sens faussé de la transparence. Vous souhaitez la transparence. Vous voulez un débat. Vous cherchez un point de vue critique. Vous voulez entendre le DPB par intérim, mais il semble que...

Monsieur Garon, je ne sais pas si vous étiez présent lors de la dernière comparution du directeur parlementaire du budget par intérim. Je ne me souviens pas si c'était vous ou non. Je ne pense pas. L'un de vos collègues était présent, mais il est certain que les députés conservateurs et bloquistes présents ont veillé à ce que je n'obtienne pas de réponse à mes questions de la part du directeur parlementaire du budget par intérim. Je peux vous repasser l'enregistrement si vous le souhaitez, mais il était très clair qu'ils ne voulaient pas que le DPB par intérim réponde à mes questions de bonne foi.

Comme le directeur parlementaire du budget par intérim vient tout juste de comparaître, j'ai beaucoup de mal à accepter que vous vouliez le convoquer de nouveau. Il me semble qu'il y a un déséquilibre et une injustice, je dirais, dans la façon dont le directeur parlementaire du budget par intérim serait traité et autorisé à répondre aux questions des députés de ce côté-ci.

Je dirais également que le directeur parlementaire du budget par intérim a fait plusieurs déclarations et remarques contradictoires, comme la dernière en date. En fait, il a dit que notre budget était viable. J'ai ici une citation de lui. Il dit: « Le budget de 2025 serait jugé viable à long terme », dans son plus récent rapport. Avant le budget, il avait fait en public des déclarations générales sur le budget qui étaient en contradiction avec son évaluation actuelle. Je ne cherche pas à le discréditer. En quelque sorte, ses propres déclarations se contredisent, et c'est pour cette raison que je pense que nous devons adopter une approche très équilibrée. Je pense que nous devrions pouvoir inviter un autre directeur parlementaire du budget à participer également.

Lors de sa comparution, M. Jacques a dit qu'il admirait beaucoup l'ancien directeur parlementaire du budget, Kevin Page. Nous savons qu'il y a des divergences d'opinions même parmi les chiens de garde du budget, n'est-ce pas? Ils ont des points de vue différents. Je pense que si nous voulons avoir un débat animé sur le cadre de budgétisation des immobilisations, sur lequel vous pouvez avoir des opinions divergentes, nous devrions avoir un débat approfondi sur ce sujet si nous voulons en avoir un. Nous devrions peut-être envisager de faire venir quelqu'un comme Kevin Page, qui a dit, par exemple...

Andrew Lawton: Proposez donc un amendement.

Ryan Turnbull: Très bien, j'y arrive. Merci beaucoup, monsieur Lawton. Vous n'avez pas la parole, mais lorsque vous l'aurez, je suis sûr que vous pourrez nous exhorter à faire toutes sortes de choses.

Kevin Page a dit que la séparation des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital est un changement dans la présentation des rapports, et non un changement comptable, et qu'elle accroît la transparence des dépenses d'investissement, ce qui est exactement ce que le gouvernement avait proposé de faire. C'est exactement pour cette raison que nous avons fait l'annonce avant le budget et que nous avons dit clairement ce que comprend ce cadre de budgétisation des dépenses en capital et quelles sont les définitions qui s'y rattachent. À mon avis, cela permettrait d'équilibrer la conversation.

• (1805)

Madame la présidente, je suis désolé pour les témoins. Nous devrions peut-être les laisser partir, car nous nous enlisons dans un débat sur une motion. Il est clair que les députés du Bloc ne se soucient pas vraiment de l'étude actuelle sur les paradis fiscaux, mais si c'est leur choix, je l'accepte. Nous devrions peut-être laisser partir les témoins afin de pouvoir poursuivre ce débat.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Êtes-vous en train de dire que nous n'avons pas à faire ce débat et que nous pouvons simplement passer au vote?

Ryan Turnbull: Non. Je dis que nous n'allons pas passer au vote. J'ai beaucoup de choses à dire et j'ai la parole. Je dis simplement que ce serait peut-être une bonne idée, si les membres du Comité sont d'accord.

Pat Kelly: J'invoque le Règlement. Je pense que cela concerne le fonctionnement du Comité. Si M. Turnbull a l'intention de parler pendant les 23 prochaines minutes ou plus, je conviens qu'il serait approprié d'inviter nos témoins à se déconnecter s'ils le souhaitent, mais le reste d'entre nous est prêt à poursuivre la discussion avec les témoins.

La présidente: J'ai l'impression que M. Turnbull est prêt à parler pendant un certain temps, alors je vais présenter nos excuses à nos témoins. Merci. Je vous laisse libres de rester pour assister à ce débat, mais vous pouvez aussi partir. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

La parole vous revient, monsieur Turnbull.

Ryan Turnbull: Comme je le disais, je pense qu'il y a de bonnes raisons d'inclure la demande de M. Garon dans une étude préliminaire de la loi d'exécution du budget. Je pense qu'il a très bien expliqué pourquoi cela devrait faire partie de cette étude préliminaire. Je sais que les députés ont maintenant accès à ces documents, car ils ont été déposés hier. Je sais que cela représente beaucoup de lecture pour nous, mais, madame la présidente, à mon avis, nous avons du temps et des ressources qui sont précieux et nous devrions les consacrer à cette étude préliminaire.

Il serait formidable que les députés d'en face acceptent que le directeur parlementaire du budget et peut-être son prédécesseur, Kevin Page, participent à l'étude préliminaire de la loi d'exécution du budget. Je sais que les députés ont tous formulé des critiques à la Chambre des communes au sujet de la loi d'exécution du budget. De toute évidence, ils en connaissent maintenant les détails, ce qui leur donne amplement l'occasion d'entrer dans les détails, peut-être d'entendre des témoins lors de futures réunions et de vraiment commencer le travail.

Je sais que les députés d'en face ont affirmé à maintes reprises dans le passé qu'ils cherchaient ou chercheraient à convoquer des témoins de leur province, comme le Québec, pour parler de la loi d'exécution du budget et du contenu du budget. Ils ont même dit à l'occasion qu'il n'y avait pas eu suffisamment de consultations. À mon avis, nous avons mené de nombreuses consultations au cours de l'été. J'ai moi-même passé une grande partie de l'été à voyager, et le budget tient directement compte de nombreuses suggestions formulées par les Canadiens. Ce serait formidable que certains de ces témoins viennent s'exprimer sur les améliorations qui, selon eux, pourraient être apportées à la loi d'exécution du budget.

Je sais que les députés d'en face auront des opinions sur les témoins que nous devrions entendre et sur les amendements qu'ils aimeraient proposer lorsque nous passerons à l'étude article par article de la loi d'exécution du budget. Nous aurons beaucoup de temps pour le faire. Je sais que dans les législatures précédentes... J'ai été secrétaire parlementaire aux finances, au cours de la dernière législature, pendant un certain temps. Beaucoup de travaux préparatoires ont été réalisés, ce qui se sont révélés très fructueux compte tenu des efforts et du temps consacrés, et je pense donc que cela serait utile.

Par ailleurs, dans le budget de 2025, notre gouvernement s'est efforcé d'établir un cadre de budgétisation des dépenses en capital pour une très bonne raison. Nous avons réduit les dépenses de fonctionnement. Nous avons énoncé deux ancrages budgétaires importants. La réduction du ratio du déficit au PIB est très importante, tout comme l'équilibre du budget de fonctionnement ou des dépenses du gouvernement fédéral au cours des trois prochaines années. Ces ancrages sont étroitement liés à notre objectif de mobiliser environ mille milliards de dollars d'investissement en capital, ce qui met l'accent sur la formation de capital. Je pense que des mesures comme les crédits d'impôt à l'investissement aident à stimuler l'investissement privé. Nous avons également proposé la passation en charges immédiate, que nous appelons la « superdéduction à la productivité ».

Nous avons proposé une série de mesures visant à stimuler la productivité au Canada, qui répondent directement aux commentaires formulés par le gouverneur de la Banque du Canada et la sous-gouverneure, qui étaient ici il n'y a pas si longtemps. Ils ont souligné des mesures très précises que nous pouvons prendre pour stimuler la productivité au Canada. Bon nombre de ces mesures figurent dans le budget.

La loi d'exécution du budget décrit les détails — les changements précis apportés au droit fiscal. Par exemple, les fabricants et les transformateurs pourront amortir les machines et le matériel neufs au cours de la première année. Il s'agit d'un amortissement de 100 %. Il est évident que cela va stimuler la productivité au Canada. Cela ne fait aucun doute. À titre d'entreprise — j'ai dirigé une entreprise pendant de nombreuses années —, on a tendance à économiser pour payer ses impôts à la fin de l'année.

• (1810)

Lorsque vous faites cela, mais vous savez que le gouvernement va de l'avant avec certaines mesures — un amortissement de 100 % pour les machines et le matériel neufs, la protection de votre propriété intellectuelle, l'aide à la dépense rapide pour les nouvelles technologies de l'information et les nouvelles technologies propres, ou même l'investissement dans la recherche et le développement afin d'offrir de nouveaux produits et services. Cela permet aux entreprises de prendre l'argent qu'elles ont économisé et de l'investir immédiatement dans leurs activités afin d'être plus productives et faire croître l'économie.

M. Garon peut argumenter et dire que cela ne stimule pas les dépenses en capital, mais comme nous l'avons entendu de la bouche de la sous-gouverneure de la Banque du Canada, ces mesures contribuent précisément à stimuler l'investissement. Elle a déclaré que tout ce qui stimule l'investissement, qui aide les entreprises à investir dans elles-mêmes, améliorerait la productivité au Canada. Je sais que les conservateurs sont d'accord avec moi sur ce point, car ils ont répété à maintes reprises à la Chambre des communes, depuis au moins trois ans, que nous devons agir pour augmenter le PIB par habitant au Canada. Cela permettra d'améliorer le niveau de vie des Canadiens.

Je vois que M. Lawrence, en face, est tout à fait d'accord avec moi. C'est très bien. Ce qui est intéressant, c'est qu'il vient tout juste de voter à la Chambre des communes contre toutes les mesures que nous avons incluses dans la loi d'exécution du budget afin d'améliorer le PIB par habitant, d'augmenter le niveau de vie et d'offrir aux travailleurs de tout le Canada une croissance réelle des salaires supérieure à l'inflation. C'est difficile à accepter, mais je comprends. J'ai l'habitude de voir l'hypocrisie des conservateurs tout au long des travaux parlementaires. C'est juste qu'on les voit dire une chose une minute et faire exactement le contraire la minute d'après. Je m'y suis habitué au fil des ans ici.

Pour moi, cependant, je pense que nous avons l'occasion ici d'étudier la loi d'exécution du budget, comme le dit M. Garon, et de demander au directeur parlementaire du budget, avec son évaluation de ce qui devrait être inclus ou non dans les dépenses de fonctionnement par opposition aux dépenses en capital, de comparaître devant le Comité. Nous pourrions également équilibrer cela avec une perspective quelque peu critique de la part de son mentor, Kevin Page, qui dirige maintenant, je crois, l'Institut des finances publiques et de la démocratie, si je ne m'abuse, et qui, selon moi, a un point de vue différent sur la façon dont ces choses se dérouleraient.

Pour moi, il est logique que cela fasse partie d'une étude préliminaire de la loi d'exécution du budget. Les députés d'en face seraient peut-être d'accord si je proposais un amendement. Je ne sais pas s'ils le seraient ou non, mais j'ai bon espoir.

Je suis désolé, madame la présidente. J'ai l'impression de perdre la voix.

Des députés: Bravo!

Des voix: Ha, ha!

Ryan Turnbull: Kevin Page a également déclaré récemment: « Vu la conjoncture, je suis à l'aise avec un déficit budgétaire représentant environ 2,5 % du PIB. »

N'oublions pas, chers collègues, que le Canada a un ratio du déficit au PIB inférieur à celui de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis. Cela comprend tous les investissements générationnels — je sais que M. Garon adore l'expression « investissements générationnels » — dans le budget de 2025. Soit dit en passant, il s'agit d'investissements dans l'économie qui créent de la formation de capital et qui rapportent aux contribuables et aux Canadiens pendant plusieurs générations.

• (1815)

J'aimerais également souligner que M. Page a dit récemment: « Il faut se concentrer sur la croissance économique. Il faut des dépenses d'investissement pour stimuler l'innovation, améliorer les infrastructures et diversifier les échanges commerciaux. » Il a aussi dit: « Nous vivons à une époque dangereuse et nous devons atteindre les objectifs de dépenses fixés par l'OTAN. »

Ce sont là les commentaires du premier directeur parlementaire du budget, qui a été nommé par... Rappelez-moi. M. Lawrence devrait le savoir. Ah oui, Stephen Harper. Merci. L'ancien premier ministre conservateur Stephen Harper a nommé Kevin Page.

Je pense que c'était un bon choix. Pendant sept ans, il a été le premier chien de garde parlementaire, ou chien de garde budgétaire, comme les députés aimaient l'appeler. Il est très respecté. Le directeur parlementaire du budget par intérim a dit ici à quel point il admirait Kevin Page. Je proposerais que Kevin Page soit également présent. Je pense qu'il est plus que raisonnable, si nous voulons clarifier ce qui doit être considéré comme une dépense d'investissement et les définitions qui s'y rapportent, que nous équilibrions les témoignages des témoins.

J'ai déjà mentionné que le directeur parlementaire du budget par intérim avait jugé notre budget viable. Kevin Page a dit la même chose à plusieurs reprises. Il a dit: « Selon l'analyse que nous avons vue du ministère des Finances, du directeur parlementaire du budget et du [Fonds monétaire international] l'an dernier, le Canada est financièrement viable. » C'est ce que Kevin Page a dit récemment.

Il a aussi dit qu'à son avis, les propos du directeur parlementaire du budget par intérim, Jason Jacques, « sont tout simplement erronés, et il devrait les revoir, bien franchement. Il devrait dire aux gens que notre situation financière est viable. »

Encore une fois, je pense que les opinions de ces gardiens du budget divergent. Ils ne sont en aucun cas homogènes dans leurs convictions et leurs points de vue. Je pense qu'il est bon pour une démocratie d'avoir des débats sur ces questions, à condition qu'il y ait des points de vue diversifiés, et que les députés d'en face ne tentent pas de couper la parole aux députés libéraux quand ceux-ci

posent des questions. Nous devrions aussi avoir l'occasion, comme c'est notre droit conformément aux privilèges parlementaires, de poser des questions aux témoins, et de préparer une liste de témoins, même de décider de la façon dont nous...

• (1820)

Pat Kelly: J'invoque le Règlement.

La présidente: Je suis désolée, monsieur Turnbull.

Monsieur Kelly, vous avez la parole.

Pat Kelly: Je suis désolé d'interrompre M. Turnbull, mais nous avons déjà eu des difficultés à mettre fin à ces réunions dans le respect des règles.

Je tiens à préciser que les conservateurs ne consentiront pas à lever la séance tant que cette question n'aura pas été réglée. Nous comprenons qu'il y a des ressources. On nous dit que les ressources sont disponibles pendant cinq heures et un quart...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Kelly, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

Merci.

Pat Kelly: Simple rappel...

La présidente: Non, je viens tout juste...

Merci, monsieur Kelly.

Pat Kelly: Cinq heures et demie...

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Monsieur Turnbull, vous pouvez continuer.

Ryan Turnbull: Merci beaucoup.

Je remercie le député Kelly de m'accorder une courte pause pour reposer ma voix enrouée. C'est toujours très apprécié.

Kevin Page a aussi dit récemment: « si l'on met le déficit et la dette en perspective, nous ne sommes pas dans une mauvaise situation par rapport à d'autres pays. En ce qui concerne notre cote de crédit, nous sommes dans une situation plutôt favorable, en fait. »

Je pense que ce sont des points de vue importants à présenter au Comité.

J'aimerais proposer un amendement à l'amendement de M. Garon... et je vais le lire en anglais — vous m'en excuserez. Je l'ai aussi en français, et je peux vous le transmettre.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'aimerais invoquer le Règlement.

J'attendais que monsieur Turnbull ait fini.

La présidente: Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: Mon premier rappel au Règlement concerne le décorum en comité. C'est la première fois que j'en fais un, mais, tout à l'heure, monsieur Turnbull m'a appelé par mon prénom. Est-ce la coutume en comité? Je n'appelle pas les gens « Ryan » ou « Carlos ». Est-ce que ça fait partie des standards parlementaires d'appeler les gens par leur prénom?

Je pense que mon deuxième rappel au Règlement est un vrai recours au Règlement. Il concerne le directeur parlementaire du budget par intérim. Dans sa propre motion, M. Turnbull l'appelle « directeur parlementaire du budget par intérim ». N'est-ce pas aussi un manque de déférence envers un agent du Parlement que de rappeler son statut d'intérimaire sans arrêt, de façon condescendante?

Qu'en pensez-vous, madame la présidente?

La présidente: Merci, monsieur Garon. Je vais vérifier auprès des greffiers.

Ni le premier ni le deuxième point ne sont des recours au Règlement.

Jean-Denis Garon: Est-ce donc une simple question de respect?

La présidente: Attendez un instant, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'ils doivent attendre que je prononce leur nom pour parler. C'est aussi une question de décorum.

Ce ne sont pas des recours au Règlement, mais des questions de décorum. Je rappelle à tous les membres du Comité de respecter le décorum du Comité permanent des finances.

Merci, monsieur Garon.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Je sais que les comités fonctionnent de façon informelle et, de mon point de vue, comme je siège ici depuis six ans et plus, je ne sais pas au sein de combien de comités — sept ou huit comités —, nous avons souvent utilisé le prénom de l'autre pour le compte rendu. Je ne voulais pas manquer de respect à M. Garon.

De plus, « directeur parlementaire du budget par intérim » est effectivement le titre du directeur parlementaire du budget par intérim. C'est clair. C'est un fait. Ce n'est pas du tout un manque de respect à son égard. En fait, j'ai eu de très bonnes conversations avec lui et je le respecte beaucoup. Je ne voulais pas lui manquer de respect, et j'espère que les membres n'y verront rien de mal.

J'allais proposer un amendement à la motion de M. Garon. Maintenant, si vous me le permettez, je vais le lire:

Étant donné que le budget de 2025 et la Loi d'exécution du budget de 2025 ont été déposés à la Chambre des communes, le Comité invite le directeur parlementaire du budget et l'ancien directeur parlementaire du budget, M. Kevin Page, à comparaître dès que possible, pour une période de deux heures, afin d'examiner la situation budgétaire actuelle, la méthodologie entourant les dépenses d'investissement et la capacité du gouvernement à respecter ses engagements financiers; et que le témoignage du directeur parlementaire du budget et de l'ancien directeur parlementaire du budget soit inclus dans la prochaine étude du comité sur la Loi d'exécution du budget.

C'est ce que j'aimerais proposer. Je crois avoir déjà expliqué pourquoi j'estime qu'il s'agit d'un amendement valable, équilibré et équitable pour pouvoir aller de l'avant, mais je suis tout à fait disposé à en débattre aussi longtemps que les députés le voudront.

• (1825)

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Avez-vous envoyé ce document pour qu'on le distribue?

Ryan Turnbull: Je le ferai sous peu, oui.

La présidente: Nous allons suspendre brièvement la séance pendant la distribution du document, pour que tout le monde puisse le recevoir.

• (1825)

(Pause)

• (1843)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Quelqu'un souhaite-t-il débattre de l'amendement?

Monsieur Leitão, vous avez la parole.

[Français]

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame la présidente.

Par l'entremise du sous-amendement que nous avons proposé, nous sommes d'accord pour que le directeur parlementaire du budget par intérim ainsi que M. Page, viennent nous rencontrer.

Nous voulons parler à ces deux personnes et ce serait...

[Traduction]

Philip Lawrence: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Je sais qu'il y a plusieurs nouveaux députés de l'autre côté et le secrétaire parlementaire a perdu la voix, alors j'aimerais rappeler aux nouveaux députés qu'ils peuvent passer au vote n'importe quand.

La présidente: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement. Merci, monsieur Lawrence.

Monsieur Leitão, veuillez continuer.

Ces informations sont utiles. Nous le savons et nous aimerions justement revenir à ce que disait M. Garon au début.

[Français]

Il est question d'un manque de respect envers les institutions puisque l'institution est justement la Chambre des communes, qui a voté, lundi, pour approuver ce budget.

La volonté de la Chambre est donc de passer maintenant à la prochaine étape, qui est le débat, la discussion, l'analyse du projet de loi C-15 sur la mise en œuvre du budget. Je pense donc que ce devrait être notre mission. Ce devrait être notre rôle principal, justement, pour maintenir le respect de l'institution qu'est la Chambre des communes.

Dans un esprit de collaboration, nous avons donc proposé d'ajouter à la proposition de M. Garon la présence de M. Kevin Page. De plus, nous avons proposé que cette discussion, cette analyse, ce débat, qui se tiendrait lors de notre prochaine réunion, fasse partie de l'étude préliminaire du projet de loi de mise en œuvre du budget. Je ne pense pas qu'on s'éloigne tellement de ce que M. Garon propose.

Franchement, je ne comprends pas quel est l'obstacle. Alors, je suis un peu mystifié. Selon moi, il est important de passer à cette étape parce qu'il est urgent de faire notre travail et de mettre en œuvre le budget que la Chambre a approuvé. C'est urgent parce que la situation actuelle est particulièrement complexe. Évidemment, les décisions prises par nos voisins des États-Unis en matière de politique tarifaire sont — disons-le, pour être généreux avec eux — un peu chaotiques.

Ces décisions ont eu plusieurs effets. Tout d'abord, elles ont créé une énorme incertitude économique, non seulement en Amérique du Nord, mais un peu partout sur la planète. Cette incertitude a provoqué, entre autres choses, un ralentissement marqué de l'économie canadienne. Oui, l'économie ralentit. Le deuxième trimestre a été négatif. Nous pensons que, en matière de croissance du PIB, nous retrouverons une situation positive au cours du troisième trimestre.

Clairement, l'économie reste très faible en raison de cette incertitude et de cette politique économique chaotique chez nos voisins. Il y a très peu d'entreprises qui investissent dans quoi que ce soit avant de savoir quelles sont les règles du jeu. Cette politique tarifaire chaotique a aussi mis une pression à la hausse sur les prix, notamment dans un secteur que nos amis conservateurs mentionnent souvent, soit celui de l'alimentation. En effet, les prix dans l'alimentation demeurent élevés, mais c'est vraiment le résultat, la conséquence de la politique tarifaire américaine, qui a fait augmenter les prix de l'alimentation des deux côtés de la frontière.

● (1845)

L'inflation demeure un défi. Elle est maîtrisée, au Canada, à l'intérieur de la fourchette de la Banque du Canada. Cependant, étant donné les défis réels découlant de la pression à la hausse sur les prix de produits essentiels comme l'alimentation, la situation demeure complexe. Cela a non seulement des effets sur la vie de tous les jours, mais aussi des effets macroéconomiques, puisque, si on doit dépenser une plus grande partie de son budget sur des produits essentiels, évidemment, on n'est pas tellement porté à investir ou à dépenser dans d'autres choses. Cela contribue donc au ralentissement de l'économie.

Compte tenu de tout cela, je reviens donc à la nécessité d'entamer le travail sur la mise en œuvre du budget. Ce à quoi nous faisons face maintenant n'est pas une simple fluctuation cyclique qui va se régler d'ici deux ou trois trimestres. Ce n'est pas ça du tout. Comme notre premier ministre l'a déjà répété plusieurs fois, c'est une rupture.

Nous faisons face à une rupture, à un choc structurel affectant l'économie canadienne; de là vient la nécessité d'intervenir rapidement. C'est pour cela que notre budget, qui a été déposé et adopté à la Chambre des communes, contient des investissements massifs dans l'économie canadienne. En effet, le budget prévoit un déficit de 78 milliards de dollars, mais le moment est maintenant venu de faire face à cette incertitude et d'aider l'économie à traverser cette période. L'économie a besoin du soutien gouvernemental.

Or, pour que ce soutien se matérialise et puisse commencer à prendre effet, il faut que nous, ici, nous fassions notre travail et qu'après une analyse et une étude exhaustives, on mette en œuvre le budget. Je suis donc entièrement d'accord sur le sous-amendement de M. Turnbull voulant que nous invitions le directeur parlementaire du budget par intérim ainsi que M. Page. Nous passerions ensuite les deux prochaines heures en comité à interroger ces deux personnes. Cela ferait partie de l'étude préliminaire pour lancer le processus de mise en œuvre de la loi sur le budget.

Une autre chose est aussi particulièrement importante; c'est un problème que nous avons au Canada, et ce, depuis déjà longtemps, c'est une productivité assez faible. Il y a un manque de croissance de la productivité. Encore une fois, ce budget contient des mesures très intéressantes pour améliorer la croissance de la productivité.

On en vient donc au cœur de la motion de M. Garon, où il s'insurge contre le fait que la définition des investissements en capital est, à tout le moins, floue et cherche à cacher quelque chose.

Or, nous ne cachons absolument rien. Toute l'information est là. Et comme cela a été mentionné par mon collègue M. Turnbull, mais aussi justement par M. Page, dans le budget, il ne s'agit pas d'un changement de la comptabilité publique. Ce que nous changeons, c'est la façon de présenter l'information. Nous ne cachons pas d'information. En fin de compte, nous ajoutons de l'information pour que les Canadiens soient bien au courant, bien informés des mesures gouvernementales.

● (1850)

Nous avons réparti les dépenses de l'État en dépenses de fonctionnement et en investissements. Tout est là. Nous ne cachons rien. La dernière ligne du budget est clairement indiquée. C'est un déficit de 78 milliards de dollars. Nous n'essayons pas de cacher l'ampleur de ce déficit, qui est important. Encore une fois, 78 milliards de dollars, c'est un montant considérable, mais c'est 2,5 % du PIB canadien.

En ce qui concerne l'évolution des finances publiques, je suggère de ne pas les regarder en valeur absolue. Nous devons toujours les relativiser à la taille de l'économie pour voir si c'est hors norme, si nous avons la capacité d'absorber de tels déficits. Un déficit à 2,5 % du PIB canadien, ce n'est pas un déficit historique. Dans l'histoire canadienne, nous avons malheureusement déjà eu d'autres déficits bien plus élevés que ce 2,5 % du PIB.

Quand nous faisons des comparaisons à l'étranger, un déficit de 2,5 % du PIB est tout à fait gérable. Je peux vous rappeler les discussions qui ont eu lieu en Europe, quand on essayait de créer la monnaie unique, l'euro. M. Garon va peut-être aimer que j'en parle. On avait créé les règles de Maastricht. À cette époque, les Européens avaient bien dit que les pays membres de l'Union européenne devraient s'engager à avoir des déficits publics qui n'excéderaient pas 3 % du PIB. C'était la règle d'or de Maastricht.

Notre déficit, qui est soi-disant gigantesque, est l'équivalent de 2,5 % du PIB. Au cours des années à venir, ce déficit va diminuer.

● (1855)

[Traduction]

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): J'invoque le Règlement.

La présidente: Oui, monsieur Lawton, allez-y avec votre rappel au Règlement.

Veuillez faire un véritable rappel au Règlement.

Andrew Lawton: Tout à fait.

Je ne doute pas des connaissances et de l'intérêt de mon collègue pour le traité de Maastricht et pour la conversion à l'euro. Je ne vois pas ce que cette partie précise de l'obstruction a à voir avec l'amendement dont nous sommes censés débattre en ce moment. C'est un rappel au Règlement sur la pertinence.

Philip Lawrence: Ce rappel au Règlement est légitime.

Andrew Lawton: Êtes-vous en train de dire que le Traité de Maastricht est associé à l'amendement de M. Turnbull?

La présidente: Merci, monsieur Lawton.

Monsieur Lawton, M. Leitão a la parole.

Merci beaucoup.

Carlos Leitão: Nous débattons du budget. Nous parlons du déficit. Il est question de la nécessité d'aller de l'avant avec le projet de loi d'exécution du budget et nous suggérons d'inclure la discussion avec M. Page et M. Jacques dans l'étude préliminaire.

La raison pour laquelle je tentais d'expliquer la nécessité de le faire est que le gouvernement estime qu'il fallait intervenir. Il fallait soutenir l'économie au moyen d'investissements massifs, ce qu'il a fait. Rien n'a été caché.

Le déficit de 2,5 % du PIB est tout à fait gérable pour le gouvernement fédéral canadien. Il est raisonnable, d'autant plus que la majeure partie de ce déficit servira à investir et à améliorer l'aspect approvisionnement de l'économie, ce qui doit garantir une capacité de production suffisante pour permettre une croissance non inflationniste à l'avenir.

Madame la présidente, entretemps, il nous faut aussi comprendre que par l'inaction... La situation internationale a déjà entraîné un affaiblissement de la trajectoire de croissance du PIB canadien. Notre PIB est déjà affaibli. Il connaîtra tout de même des hausses cycliques, mais en l'absence d'intervention et sans stimulation financière suffisante de la part du gouvernement, il ne serait pas possible de revenir au niveau antérieur du PIB.

Tout cela pour dire qu'il y a urgence de procéder à l'analyse et à la discussion du projet de loi d'exécution du budget et de le faire le plus tôt possible. Si, dans le cadre de cette étude préliminaire, M. Page et M. Jacques pouvaient venir ici pour en discuter avec nous, cela améliorerait notre réflexion et nous pourrions amorcer ce travail très important.

Il ne faut rien tenir pour acquis. Sans l'appui du public en cette période critique, l'économie canadienne pourrait se retrouver dans une situation peu souhaitable. Certains secteurs ont déjà été visés par nos voisins avec des tarifs ciblés, soit l'acier et l'aluminium, sans parler du bois d'œuvre et, bien sûr, de l'automobile. Ce sont là des secteurs importants de notre économie. Cela indique simplement que nous devons mettre en œuvre notre propre processus de réorientation et veiller à aiguiller l'économie canadienne vers une voie plus résiliente et plus stable pour l'avenir.

Ce n'est pas le moment d'imposer une politique fiscale restrictive, comme nos amis conservateurs semblent le laisser entendre. Lors de récentes déclarations à la Chambre des communes, ils ont affirmé que ce déficit était beaucoup trop élevé.

● (1900)

La conclusion que je tire de ces déclarations est qu'ils préféreraient réduire les dépenses de 40 à 50 milliards de dollars pour diminuer le déficit. Dans la situation actuelle, si nous devions voir une réduction aussi draconienne de l'investissement public, nous nous dirigerions vers ce que certains économistes appellent — et M. Garon le sait fort bien — l'austérité toxique. Je ne crois pas que nous voulions aller dans cette direction.

L'adoption d'une politique budgétaire restrictive plongerait vraisemblablement l'économie canadienne dans une profonde récession. C'est une des questions, par exemple, dont nous pourrions discuter avec M. Page et M. Jacques. Quel est leur point de vue sur le rôle de la politique budgétaire? À leur avis, qu'arriverait-il à l'économie canadienne si, en 2026, nous devions réduire de 40 à 50 milliards de dollars les investissements prévus au budget? Voilà pourquoi il est très important d'amorcer ce travail.

L'invitation de M. Jacques, puis de M. Page à comparaître devant le Comité fait consensus. Malgré ce consentement assez général, il semble que nos amis d'en face ne soient pas prêts à accepter cela, ce qui est malheureux. Nous sommes d'avis qu'il est raisonnable, de notre côté, de procéder de cette façon, de faire une étude préliminaire et ensuite d'aller de l'avant avec la Loi d'exécution du budget.

Madame la présidente, je vais m'arrêter ici pour l'instant, j'aimerais permettre à mes collègues d'exprimer eux aussi leur opinion et je reviendrai avec d'autres observations.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

M. MacDonald, allez-y.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je dirais simplement à mes collègues que nous sommes en train d'examiner une motion et un amendement à cette motion susceptibles de nous éclairer sur la façon de prendre des décisions dans le cadre de l'étude article par article de la Loi d'exécution du budget.

Dans sa motion, M. Garon a établi la définition d'immobilisations et de dépenses de fonctionnement. Je ne suis pas un ancien ministre des Finances du Québec, mais j'ai dirigé une entreprise. Nous savons tous que les immobilisations sont des investissements et que les dépenses de fonctionnement sont des dépenses de fonctionnement.

Nous pouvons débattre des critères d'un côté comme de l'autre, mais je pense que nous devons respecter la volonté du Parlement. Le vote a été très serré, mais une décision a été prise. Une majorité a voté en faveur du budget de 2025. Le budget de 2025 contient de nombreuses mesures que les électeurs de ma circonscription, de ma province et du Canada atlantique attendent. En raison de l'incertitude économique causée par les droits de douane, nous devons investir, mettre en œuvre le programme du gouvernement et aller de l'avant.

Je remets en cause la raison pour laquelle nous ne passons pas immédiatement au vote sur cette question, car nous devons avoir le plein appui pour présenter des opinions plus éclairées. Tout ce que le secrétaire parlementaire a modifié, c'est la venue de Kevin Page, un ancien directeur parlementaire du budget très respecté nommé par Stephen Harper à l'époque. Une deuxième opinion ou d'autres renseignements ne nuiront certainement pas à notre capacité d'étudier le projet de loi d'exécution du budget.

Nous devons remplir notre rôle ici, au Comité. Le projet de loi d'exécution du budget est déposé à la Chambre. Un sentiment d'urgence règne au pays quant à la nécessité d'investir dans le but de redresser notre économie. Pour ces raisons, j'appuie l'amendement. Je souhaite que nous nous acquittions de notre tâche qui est de gouverner et d'étudier la Loi d'exécution du budget, afin que nous puissions mettre en œuvre toutes les mesures d'investissement prévues le plus tôt possible dans l'intérêt de l'économie canadienne.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue.

● (1905)

La présidente: M. Leitão est-il le suivant sur la liste?

Kent MacDonald: M. Turnbull pourrait peut-être...

La présidente: D'accord. Nous pouvons ajouter des noms à la liste.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

Ryan Turnbull: Je remercie mes collègues d'avoir participé au débat. Je sais que c'est un débat important sur un sujet particulier. Nous devons passer à l'étude de la Loi d'exécution du budget.

Merci beaucoup, mes amis.

Monsieur Garon, je vous estime beaucoup.

J'aimerais commencer par dire que la situation financière du Canada est très solide par rapport à celle de ses pairs du G7. Par exemple, nous avons le plus faible ratio de la dette nette au PIB parmi les pays du G7. Je sais que nous le mentionnons souvent au Parlement, mais je ne sais pas si les députés d'en face ont eu l'occasion de constater à quel point notre ratio de la dette nette au PIB est inférieur à celui de nos homologues du G7. Le ratio du Canada se situe à 13,3 %. Celui de l'Allemagne, qui est la plus proche de nous, se situe à 48,7 %, tandis que celui du Royaume-Uni se situe à 94,6 %, celui des États-Unis à 99,6 %, celui de la France à 108,2 %, celui de l'Italie à 126,9 % et celui du Japon à 130,1 %.

Tout cela se trouve dans le budget. Il s'agit d'une base de données colligées par le Fonds monétaire international et publiées dans le *Moniteur des finances publiques*. On y trouve les plus récents indicateurs sur les pays du G7 ayant le plus faible ratio de la dette nette au PIB. Cet indicateur démontre bien la force du Canada. Comme mon collègue l'a si bien exprimé plus tôt, c'est l'une des raisons pour lesquelles le Canada dispose d'une marge de manœuvre financière.

Selon la directrice générale du Fonds monétaire international, le Canada met l'accent sur la croissance. Je la cite: « Les domaines que le Canada [a] cernés — le logement, les infrastructures, l'énergie, [...] les projets stratégiques. Ce sont des domaines [...] où le Canada peut accroître sa productivité. » Elle poursuit: « [...] certains pays du G7 sont dans une meilleure situation [fiscale]. L'Allemagne et le Canada se démarquent à cet égard [...] [ils] reconnaissent qu'il s'agit d'une période très difficile [et] qu'ils doivent utiliser leur marge de manœuvre budgétaire. »

C'est là ce que reconnaît la présidente du Fonds monétaire international, qui constate que le Canada et l'Allemagne, qui ont une cote de crédit AAA, ont en fait la marge fiscale nécessaire pour investir en eux-mêmes, investir dans le logement, dans les infrastructures, dans l'énergie et dans les projets stratégiques, ce qui va permettre d'augmenter la productivité. Ces investissements sont importants.

À ce stade-ci, vu la menace que fait planer sur notre pays et son économie la guerre commerciale et vu les perturbations de l'économie mondiale qu'elle a amenées, il faut s'attendre à un processus de désenchevêtrement, car notre économie a été étroitement liée à celle des États-Unis pendant de nombreuses années, notamment en raison de l'intégration des chaînes d'approvisionnement. Pour y arriver et pour contrer le ralentissement de notre économie, nous devons faire des investissements stratégiques dans les industries qui gagnent à prendre de l'expansion.

Nous proposons donc de nombreux et très importants investissements, axés principalement sur l'investissement de capitaux. Je sais que certains de mes collègues s'interrogent sur la définition de ce

qui constitue un « investissement de capitaux », et je considère cette conversation parfaitement légitime. Au moment d'entreprendre une étude sur la Loi d'exécution du budget, elle est justifiée. Je me doute bien que les députés sont au courant que le texte a été déposé à la Chambre hier et qu'ils peuvent s'en procurer un exemplaire.

On y trouve des informations propres à éclairer ce débat et il serait formidable de l'amorcer de la bonne façon, en invitant les directeurs parlementaires du budget, le nouveau directeur par intérim et l'ancien directeur, à venir présenter leur point de vue. Tous les membres du Comité pourraient prendre le temps de leur poser des questions.

● (1910)

J'ai également mentionné plus tôt que le Canada avait l'un des ratios déficit-PIB les plus faibles. Il se situe actuellement à environ 2,2 %. J'ai ici des chiffres qui me semblent très importants. Le Japon est le seul pays du G7 dont le ratio déficit-PIB est inférieur à celui du Canada, à 2,2 %. Mais le ratio de la dette au PIB du Japon est beaucoup plus élevé que celui du Canada. Le Canada a un ratio déficit-PIB de 2,2 % et s'est engagé à réduire ce ratio au fil du temps. L'Allemagne a un ratio déficit-PIB de 2,5 %, l'Italie, de 3,3 %, le Royaume-Uni, de 4,3 %, la France, de 5,4 %, et les États-Unis, le plus élevé des pays du G7, un ratio déficit-PIB de 7,4 %. Ces chiffres ne signifient peut-être rien pour les députés d'en face, mais ils indiquent clairement que le bilan du Canada est sain.

Des experts de partout dans le monde, y compris le FMI, le gouverneur de la Banque du Canada et l'ancien directeur parlementaire du budget, Kevin Page, ont affirmé que le Canada disposait d'une marge de manœuvre financière suffisante. En fait, Kevin Page a récemment affirmé: « Je suis à l'aise avec des déficits budgétaires de l'ordre de 2,5 % du PIB. » Il dit que notre économie est plus faible qu'elle ne devrait l'être et que nous devons contribuer à sa croissance. En réalisant les investissements proposés dans le budget de 2025, nous pourrions accroître la productivité et la croissance du Canada et devenir plus concurrentiels.

J'ai mentionné plus tôt qu'il y avait de « super déductions pour la productivité », une façon élégante de dire que des déductions pour amortissement accéléré ont été prévues. Ces mesures contenues dans notre budget rendent le Canada encore plus concurrentiel. Notre taux effectif marginal d'imposition était déjà l'un des plus bas et des plus concurrentiels. Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le Canada est maintenant 4,5 % plus compétitif et les États-Unis 4,4 % plus compétitifs. À mon avis, c'est un bon indicateur de la quantité de capitaux que nous serons en mesure d'attirer, car c'est ce que recherchent bon nombre d'investisseurs. Le taux effectif marginal d'imposition du Japon ou du Royaume-Uni se situe autour de 30 %, ce qui est beaucoup plus que le Canada, qui sera maintenant à 13,2 %. Ces différences sont importantes et elles rendent le Canada concurrentiel dans la course à l'investissement direct étranger.

Nous devrions tous être d'accord avec la proposition très rationnelle que j'ai faite ici, qui consiste à tenir un débat équilibré et juste et à entamer l'étude préliminaire du projet de loi d'exécution du budget en compagnie de certains experts. Il serait formidable que le ministre des Finances compare devant le Comité. Il serait bien d'avoir des conversations fructueuses et productives avec les autres membres du Comité sur la façon dont nous pourrions structurer cette étude préliminaire. Le budget pourrait être divisé en thèmes et nous pourrions inviter témoins et experts à venir s'exprimer sur la LEB. Leur perspective nous serait utile.

Je sais que les députés d'en face accueillent favorablement ces occasions en temps normal. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas le cas à présent. C'est leur prérogative, je suppose. Ils préfèrent peut-être faire de la politique partisane plutôt que d'étudier le projet de loi d'exécution du budget.

● (1915)

Nous savons que le ralentissement de notre économie est assez important et on trouve dans le budget des explications détaillées sur la façon dont notre économie est touchée. Toute une section suivant l'examen exhaustif des dépenses est consacrée à la façon dont le gouvernement diminue ses propres dépenses pour augmenter les immobilisations susceptibles de stimuler l'économie.

Il montre à quel point l'économie canadienne est touchée par les frictions commerciales mondiales et la guerre commerciale malencontreusement déclenchées par le nouveau gouvernement des États-Unis. Le taux tarifaire moyen imposé par les États-Unis à ses homologues commerciaux au Canada est l'un des plus bas au monde. C'est une bonne nouvelle pour les industries canadiennes, mais nous savons que cette situation n'est pas vécue de la même façon partout au Canada. En réalité, certaines industries clés sont touchées de façon disproportionnée. Les secteurs de l'acier, de l'aluminium, du bois d'œuvre et de l'automobile sont durement touchés par les tarifs imposés à leurs industries, et ce, injustement.

Nous savons aussi que ces tarifs ont affaibli l'économie canadienne, qu'ils ont créé de l'incertitude sur les marchés, une incertitude qui se fait sentir à l'échelle mondiale. Il y a dans le budget un tableau illustrant l'indice mondial de l'incertitude. Ce tableau indique que les investisseurs et les propriétaires d'entreprise ressentent un degré d'incertitude jamais vu depuis la crise financière de 2008. Mais c'est plus grave que cela. Les graphiques dévoilent une incertitude supérieure à ce qui a été vécu lors de la crise financière de 2008.

Cette crise a été difficile pour notre économie. L'économie canadienne a ensuite subi les chocs pandémique et postpandémique et nous subissons maintenant d'autres chocs dans l'ensemble de notre économie. Ces chocs sont encore plus importants, car ils appellent une réorientation des flux commerciaux et de nos relations à travers le monde.

L'investissement des entreprises est chroniquement faible en raison de la surdépendance des produits canadiens à la demande américaine dans le passé. Cela affecte notre économie. Il y a eu des mises à pied. L'économie a été résiliente et a trouvé les moyens de se redresser: au cours des derniers mois, les statistiques sur l'emploi ont dépassé les attentes. Nous tentons de contrer un certain nombre des facteurs qui ralentissent l'économie canadienne en proposant des investissements, en achetant canadien, en stimulant les gains de productivité et en augmentant la compétitivité sur le plan fiscal. Plusieurs mesures de ce budget visent à favoriser la résilience et la

croissance, assurer la compétitivité, stimuler la productivité et dynamiser notre base industrielle.

Au caucus sur la croissance économique du premier ministre, nous avons entendu de nombreux intervenants. En fait, tous les économistes en chef des plus grandes banques du pays sont venus et ont formulé des recommandations sur la façon dont le gouvernement du Canada pourrait relever de nombreux défis auxquels il est confronté compte tenu du degré d'incertitude. Beaucoup de ces recommandations figurent dans le budget de cette année.

● (1920)

Nous reconnaissons que le Canada a de nombreux points forts. Il dispose de nombreuses possibilités de diversification commerciale, et certains de ses secteurs et industries stratégiques possèdent un bon potentiel de croissance, mais, pour exploiter ce potentiel, il faut des investissements. Il faut remplacer l'incertitude à l'égard de certaines industries par la certitude. Nous avons, pour cela, proposé des crédits d'impôt à l'investissement. Ceux-ci sont clairement définis dans le cadre des projets concernant les minéraux critiques, l'exploitation des minéraux en général et les projets à l'étape de l'exploration. Ces crédits d'impôt constituent également des options de financement à d'autres étapes essentielles de la mise en valeur de ces ressources.

Nous avons souvent dit et entendu dire que le Canada était une économie fondée sur les ressources naturelles. C'est exact, mais d'autres possibilités existent dans l'ensemble de cette économie. Dans les faits, les statistiques démontrent que nos petites et moyennes entreprises contribuent davantage à la création d'emplois et au commerce international. Il faudrait se concentrer là-dessus lors des discussions à venir sur les mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises partout au Canada, de même qu'il faudrait continuer à diversifier nos échanges commerciaux avec d'autres pays, car il y a, partout au Canada, des possibilités de croissance pour les entreprises. L'achat de produits canadiens constitue un élément central de notre stratégie, car il garantit la possibilité, au cours de la réalisation des grands projets, d'attirer les capitaux nécessaires de nos régimes de retraite et d'investisseurs mondiaux vers les infrastructures clés dont le Canada a besoin, qu'il s'agisse d'infrastructures énergétiques, d'infrastructures de transport...

Il existe de nombreux types d'infrastructures. Je suis certain que les membres du Comité ont consulté la liste des projets et noté les différentes phases de ces projets sous l'égide du Bureau des grands projets. C'est excellent pour notre pays. Il ne fait absolument aucun doute que ces investissements créeront des emplois, attireront des investissements, stimuleront notre économie et bénéficieront aux Canadiens pour les générations à venir. C'est ce que mon ami, M. Garon, aime tant du budget. Il adore le terme « investissement générationnel ». C'est son terme préféré, il me le répète encore et encore en privé. Ce terme le rend heureux, car il sait à quel point les prochaines générations sont importantes pour notre pays et il comprend le fait que ces investissements bénéficieront aux Canadiens pour des années à venir.

Les jeunes ont besoin que nous mettions l'accent sur la croissance de l'économie et la création de débouchés pour leur génération. C'est ce que fait le budget. Les possibilités existent: dans ma région, par exemple, il y a le nouveau projet nucléaire de Darlington. J'ai eu le bonheur d'assister à son annonce en compagnie du premier ministre. Quatre petits réacteurs modulaires seront déployés, une première dans le G7. Une fois construits, ces quatre réacteurs fourniront de l'énergie propre à 1,2 million de foyers. Voilà un progrès considérable.

Oui, je sais que les députés de l'opposition ont déjà dit: « Ces projets allaient être réalisés de toute façon. » Il est vrai que certains de ces projets étaient déjà sur les rails, ce qui ne veut pas dire que leur accélération et l'injection des capitaux nécessaires pour les mener à terme ne leur bénéficieront pas. En fait, il est dans l'intérêt des Canadiens d'accélérer la réalisation de ces projets et d'obtenir les approbations nécessaires pour que le nouveau projet nucléaire de Darlington soit réalisé et que les quatre petits réacteurs modulaires, qui créeront 21 700 emplois... C'est beaucoup. Nombre de ces emplois, environ 18 000, seront créés pendant la phase de construction, et 3 700 pendant l'exploitation future de ces PRM. C'est considérable. Dans la région de Durham, il y a deux réacteurs nucléaires, celui de Pickering et celui de Darlington, qui sont en train d'être remis à neuf, nous croyons que ce sont...

• (1925)

J'ai eu des voisins qui ont été à l'emploi d'Ontario Power Generation pendant de nombreuses années. C'étaient des gens formidables qui travaillaient fort. Je me réjouis de voir tellement de gens appuyer le déblocage par notre gouvernement de 2 milliards de dollars par l'entremise du Fonds canadien de croissance. Cette somme n'est pas seulement constituée d'investissements publics, mais également d'investissements privés. N'oublions pas que le Fonds de croissance du Canada a été créé par le gouvernement pour financer de grands projets et atteindre ses objectifs climatiques stratégiquement pour l'ensemble du Canada. Il y a eu un certain nombre d'annonces. Le mandat du Fonds canadien de croissance est de capitaliser sur les fonds privés à raison de trois fois l'investissement du secteur public.

Si l'on songe à ce que nous sommes en train de réaliser... et cela va au cœur du sujet sur lequel M. Garon veut se pencher en invitant le directeur parlementaire du budget par intérim à comparaître devant le Comité. Je soutiens que nous devrions aussi recevoir l'ancien directeur, qui est en quelque sorte le mentor du DPB intérimaire. Lorsque le gouvernement propose un concept comme le Fonds canadien de croissance, il recourt en fait à un modèle de financement mixte où l'investissement public sert à réduire le risque associé à l'investissement privé, dans certains secteurs où c'est nécessaire. Le but est d'attirer des capitaux privés et de faire en sorte que les grands projets soient financés et réalisés. Le Bureau des grands projets simplifie le processus d'examen réglementaire en réunissant toutes les approbations réglementaires nécessaires en une seule feuille de modalités, et confirmer en quelque sorte l'approbation du projet si tous les critères sont respectés.

C'est la raison d'être d'un bureau des grands projets. Il simplifie un processus qui s'est avéré ardu et onéreux pour de nombreux intervenants qui tentent de réaliser de grands projets au Canada. C'est ce que nous ont confié nombre d'intervenants partout au pays pendant des années. Je suis heureux que nous ayons consacré autant d'efforts pour répondre à ce besoin.

Pour en revenir au nouveau projet nucléaire de Darlington, l'un des nombreux projets dans lesquels le gouvernement investit, il s'inscrit pleinement dans notre objectif budgétaire, qui est de construire des infrastructures, des logements, du matériel de défense et des projets stratégiques qui stimuleront notre économie. Le premier ministre de l'Ontario, un bon progressiste-conservateur — je n'aurais jamais cru dire cela d'une personne avec laquelle j'ai eu autant de divergences d'opinions au fil des ans — investissait déjà dans ce projet nucléaire. En Ontario, des progressistes-conservateurs ont défendu le nouveau projet nucléaire. C'était formidable à voir.

Il est dommage que le Parti conservateur au Parlement fédéral ne voie pas l'intérêt d'investir au Canada. Ses membres ne semblent pas s'intéresser à ce qui est nécessaire pour attirer des investissements dans notre pays et faire progresser l'économie canadienne. À mon avis, le Parti conservateur a toujours prétendu être responsable sur le plan financier en stimulant l'économie et en appuyant les entreprises. Pourtant, il a voté contre des déductions qui permettraient aux entreprises d'investir dans leur commerce et de dynamiser leur productivité et leur croissance. C'est comme s'ils ne voulaient pas que l'économie canadienne croisse. Il est tellement évident qu'ils n'ont rien à faire de la croissance économique du Canada. Ils ne veulent pas soutenir notre milieu des affaires.

Le milieu des affaires de Whitby est très solide. La Chambre de commerce de Whitby compte environ 900 membres — j'exagère peut-être, il pourrait n'y en avoir que 800. Il est constitué d'un important groupe de petites entreprises. Lorsque les gens d'affaires entendent parler de dépenses immédiates, de mobilisation de capitaux et de grands projets d'infrastructures, ils sont enchantés. Ils n'arrivent pas à comprendre pourquoi le Parti conservateur du Canada ne les appuie pas au moment où ils en ont besoin ni pourquoi il ne contribue pas à débloquer des capitaux pour eux.

• (1930)

Les conservateurs n'aideront pas à mobiliser les entreprises, à réduire la paperasserie ou à rationaliser le processus d'approbation des projets. Les gens d'affaires ne savent plus où loge le Parti conservateur en ce moment. Ils ne savent plus ce que défend le Parti conservateur au niveau fédéral.

Ils remarquent un contraste. Ils voient les conservateurs de l'Ontario se tenir aux côtés du premier ministre, faire de grandes annonces et appuyer notre industrie automobile. C'est simplement une énigme. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'exploitants et de propriétaires d'entreprise qui comprennent actuellement la position du Parti conservateur fédéral. Ont-ils l'économie à cœur? Se soucient-ils des entreprises? Veulent-ils vraiment faire croître l'économie? Il semble que la réponse soit clairement « non ».

Tellement d'autres grands projets sur la liste sont passionnants. J'ai eu l'occasion d'aller à Iqaluit.

Est-ce M. Stevenson qui est nouveau au Comité? Soyez le bienvenu.

Je suis très enthousiaste à l'égard des projets figurant sur la liste des grands projets et de celui d'Iqaluit en particulier. J'ai pu me rendre à Iqaluit pendant le processus de consultation prébudgétaire et entendre les dirigeants inuits.

Je pense que ma voix me revient.

Une voix: Voulez-vous une pause?

Ryan Turnbull: Merci. J'ai presque terminé.

Le projet d'Iqaluit est un projet hydroélectrique. C'est un projet enthousiasmant. Il fera en sorte que les habitants d'Iqaluit et des collectivités éloignées n'aient plus à brûler du diesel pour alimenter leurs collectivités en énergie et chauffer leurs maisons, comme c'est le cas actuellement. J'espère ne pas me tromper, mais je crois qu'il s'agit de 13 millions de litres de diesel. Je vais vérifier pour m'en assurer. Il s'agit d'une quantité très importante de diesel qu'on n'aura plus à brûler dans ces collectivités, ce qui permettra de réduire les émissions atmosphériques. Cela contribuera à lutter contre les changements climatiques et garantira à ces collectivités de l'énergie renouvelable et fiable pour de nombreuses générations à venir.

Je pense que c'est positif. Impossible de dire le contraire. Les chiffres sur l'emploi étaient meilleurs que prévu. Je dis toujours: « impossible que les conservateurs arrivent à présenter cela comme une mauvaise nouvelle », mais ils trouvent moyen de le faire. Ils déforment le propos pour en faire une mauvaise nouvelle. Ils trouvent une façon. Lorsque l'économie croîtra, ils diront que c'est mauvais. C'est là leur façon de faire depuis toujours. Depuis que je siège au Parlement, depuis six ans, je m'y suis habitué. Les conservateurs ne ratent aucune occasion de transformer les bons coups en mauvais coups de nos jours.

Je crois vraiment en notre budget. Je crois à la diversification commerciale pour laquelle le premier ministre est manifestement critiqué aujourd'hui au Parlement. Les conservateurs ne veulent pas que notre premier ministre diversifie nos échanges commerciaux, qu'il dissocie notre économie de celle des États-Unis et qu'il contre l'important ralentissement de notre économie.

C'est comme si, à tout prix, notre économie devait s'effondrer afin que leur discours n'ait pas à changer. Quel dommage qu'ils ne souhaitent pas vraiment la réussite des Canadiens et qu'ils semblent plutôt vouloir leur échec. Ils croient que le fait de dominer les libéraux est une façon d'appuyer les Canadiens, mais ce n'est pas le cas. Cela n'appuie personne. Cela ne fait que perturber le progrès et la croissance que l'adoption de la Loi d'exécution du budget rend possibles.

La LEB contient tellement de mesures. J'ai eu l'occasion de la consulter. En ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Finances, j'ai eu la chance d'entrer dans les détails de la LEB. Il y a tellement de déductions fiscales et de mesures très utiles dans la LEB, sur tant de choses qui intéressent les Canadiens. Tellement d'aspects de notre économie et de notre société seront renforcés.

● (1935)

Quant au volet de la défense, notre stratégie industrielle de défense continue d'appuyer la dynamisation de la base industrielle dont j'ai parlé. J'ai le souvenir que lorsque nous avons rencontré l'économiste en chef de la Banque Nationale...

Un député: C'était Stéphane Marion.

Ryan Turnbull: Oui. Il a dit que la meilleure stratégie que le gouvernement fédéral puisse adopter était d'appuyer la création d'une base industrielle pour relancer la croissance au Canada. Les différents économistes en chef de nos banques ont des points de vue distincts, mais il s'en trouve plusieurs pour dire que la base industrielle canadienne est très importante pour la réussite de notre économie.

Je vois que M. Lawrence est d'accord. C'est formidable de l'entendre en comité. Je lui suis reconnaissant de son soutien. J'aimerais qu'il puisse se convertir en vote d'appui aux mesures de notre stratégie industrielle.

La stratégie industrielle de défense est liée à la stratégie industrielle, car le Canada peut continuer à se démarquer et à investir dans la défense et l'innovation.

J'ai récemment manifesté mon appui à l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, à Oshawa, juste à côté de ma circonscription. C'est une excellente université qui fait du bon travail dans une variété de domaines. Elle représente en quelque sorte l'épicentre de la technologie en Ontario. On y mène des travaux sur le nucléaire et sur l'innovation en matière de défense. La recherche qu'on y fait porte sur une variété de domaines, notamment la capacité de travailler sur des drones et d'autres technologies applicables à notre stratégie de défense, ce qui est fondamental.

Je demeure surpris d'avoir vu les conservateurs voter contre les augmentations destinées aux membres de nos forces armées. J'ignore comment ils peuvent se regarder dans le miroir le soir en rentrant à la maison ou le matin au réveil. J'ignore comment j'arriverais à regarder les membres des Forces armées canadiennes dans les yeux après avoir voté contre les substantielles augmentations de salaire qu'ils attendaient depuis longtemps et qu'ils méritent à juste titre.

Nous nous sommes également engagés à moderniser les installations. La base de Trenton, par exemple, et toutes les autres bases et casernes militaires seront modernisées. Elles sont tombées en désuétude en raison du sous-investissement des gouvernements conservateurs précédents. Nous prenons les devants pour nous assurer... N'oubliez pas que les dépenses en défense étaient inférieures à 1 % sous Stephen Harper. Nous les avons portées à 2 % cette année et elles augmenteront considérablement pour atteindre l'objectif de l'OTAN pour le Canada cinq ans plus tôt que prévu.

Je ne sais pas comment les conservateurs peuvent refuser d'appuyer les hommes et les femmes qui servent dans nos forces armées et qui, essentiellement, s'engagent à protéger notre souveraineté. Qu'ils refusent de leur octroyer une augmentation de salaire, de les voir disposer d'installations améliorées ou de soutenir la technologie et l'équipement novateurs qui...

● (1940)

Pat Kelly: J'invoque le Règlement.

La présidente: Allez-y, monsieur Kelly.

Pat Kelly: Excusez-moi, monsieur Turnbull.

Madame la présidente, je me demandais si vous pourriez suspendre la séance pendant quelques minutes, afin de voir si nous avons une solution à proposer pour modifier cette motion.

La présidente: Avec plaisir.

● (1940)

(Pause)

● (1945)

La présidente: Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

Ryan Turnbull: Il semble que nous ayons convenu d'un compromis en modifiant la motion. Les conservateurs ont une version de cette motion, si je ne m'abuse, qu'ils peuvent lire pour le compte rendu.

Je vais céder la parole pour qu'elle soit présentée.

La présidente: Permettez-moi de vérifier que le greffier a la motion.

Je crois comprendre qu'il pourrait y avoir entente.

Monsieur Kelly, allez-y.

Pat Kelly: J'allais proposer que, sur le plan de la procédure — bien sûr, nous nous en remettons à vous, madame la présidente —, ce soit à M. Turnbull de prendre la parole.

Je crois comprendre que la première étape consiste à retirer l'amendement, afin que nous puissions ensuite créer un amendement de compromis.

Comme présidente, vous devez lui demander de retirer la motion pour ensuite demander le consentement unanime.

La présidente: Merci.

Monsieur Turnbull, retirerez-vous...

Ryan Turnbull: Oui, je demande le consentement unanime pour retirer mon amendement, à la condition que nous procédions à un amendement accepté par tous les partis.

Merci.

Pat Kelly: Convenu.

La présidente: Y a-t-il consentement unanime?

Des députés: Approuvé.

(L'amendement est retiré.)

La présidente: Nous passons maintenant à M. Kelly.

Pat Kelly: Le greffier est en possession du texte, et je serai aussi précis que possible.

Je propose que nous modifiions la motion de M. Garon en supprimant son préambule:

Étant donné que, selon le rapport du directeur parlementaire du budget, le déficit projeté a plus que doublé depuis l'Énoncé économique de l'automne 2024, que les nouvelles mesures concernant les dépenses transforment ce qui aurait été un excédent de fonctionnement en déficit, qu'il considère que la définition trop large des investissements en capital utilisée par le gouvernement crée un écart majeur avec ses estimations, que l'absence d'une définition objective de ces investissements influence directement les décisions budgétaires et que le directeur parlementaire du budget insiste sur le fait qu'il est peu probable que le gouvernement atteigne son objectif budgétaire de réduction du ratio déficit-PIB.

Je supprime ces mots et j'ajoute les mots suivants dans le troisième paragraphe: « que le témoignage du directeur parlementaire du budget doit »...

Je suis désolé, mais nous avons déjà supprimé le renvoi, donc la seule autre partie que nous ajoutons se trouve dans le troisième paragraphe « Que le témoignage du directeur parlementaire du budget doit nécessairement avoir lieu avant le début de l'étude du projet de loi d'exécution du budget ». Nous ajoutons également: « que ce témoignage soit considéré comme faisant partie de l'étude de la loi d'exécution du budget ».

• (1950)

La présidente: Est-ce bien ce que vous avez?

Une voix: Oui.

[Français]

Jean-Denis Garon: Est-il possible de lire la version française, s'il vous plaît?

La présidente: Oui, elle vient d'être distribuée.

[Traduction]

Cela a-t-il été envoyé par courriel?

Le greffier du Comité (Jean-Luc Plourde): Je pense que vous venez de le recevoir.

La présidente: Je vais suspendre la séance pendant deux minutes.

[Français]

En fait, il semble que ce ne soit pas nécessaire.

[Traduction]

Y a-t-il un débat?

Non.

Pouvons-nous l'adopter par consentement unanime?

(L'amendement est adopté.)

La présidente: Regardez cela. D'accord, nous avons fait du bon travail.

Pouvons-nous adopter la motion modifiée par consentement unanime?

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: Ai-je le consentement du Comité pour lever la séance?

Des députés: Convenu.

La présidente: Voilà. Bon travail, tout le monde.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>